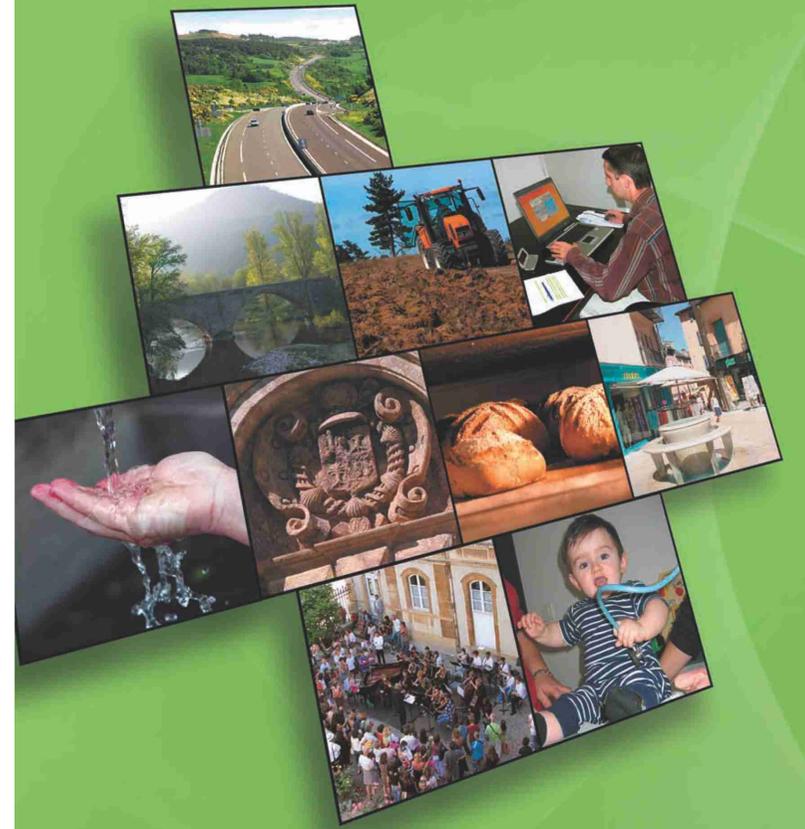




Lozère 2007-2013

Bilan

Rapport technique



2007-2013...
La Lozère
a de l'avenir!

La Lozère a de l'avenir !

Une démarche concertée, participative et dynamique

De février à septembre 2006, le Conseil général a mobilisé les lozériennes et les lozériens à travers plus de 100 organismes professionnels, services de l'État, associations... du département et d'ailleurs. 17 réunions de travail thématiques, des contributions écrites ont permis de faire émerger des propositions d'actions ou d'orientations pour les prochaines années.

Cette concertation s'est conclue le 29 septembre 2006, par la tenue d'un grand forum ouvert au public réunissant près de 300 personnes.

8 grandes orientations pour Lozère 2007-2013

- Aménager le territoire départemental (pages 5 à 27)
- Résoudre la problématique du foncier (pages 28 à 31)
- Contribuer au maintien et à l'amélioration du cadre de vie (pages 32 à 69)
- Accueillir de nouvelles populations (pages 70 à 75)
- Préserver et valoriser le capital environnemental de la Lozère (pages 76 à 87)
- Gérer la ressource en eau (pages 88 à 95)
- Soutenir et développer les activités économiques existantes et favoriser la création d'entreprises nouvelles de service et de production (pages 96 à 119)
- Dynamiser l'image de notre département (pages 120 à 125)

Un projet devenu référence pour l'action du Conseil général

En affirmant « La Lozère a de l'avenir », le projet Lozère 2007-2013 a guidé l'action du Conseil général de la Lozère durant cette période et a servi de référence tant pour les actions menées en maîtrise d'ouvrage par le Département ou par ses structures associées que pour les actions financées dans le cadre des aides départementales. Ce bilan présente, mesure par mesure, les actions concrétisant ce projet Lozère 2007-2013.



1. Aménager le territoire départemental

Ce premier enjeu identifié pour Lozère 2007-2013 partait d'un constat sur le territoire départemental (éparpillement en villages et hameaux, relief montagneux) et sur les façons d'habiter et de développer ces espaces (faiblesse de la population, difficultés d'accès...).

L'aménagement du territoire départemental était donc une évidence dans le cadre de cette stratégie avec une volonté d'équilibre pour le territoire.

Cet enjeu était essentiellement décliné en mesures opérationnelles dans le champ des infrastructures routières ou ferroviaires ou encore en terme d'infrastructures numériques.

Cette stratégie en s'appuyant sur des infrastructures contribue aussi à l'aménagement du territoire en renforçant les conditions nécessaires au maintien et au développement de la population sur nos territoires.

Les mesures : Désenclavement physique :

- Mobilisation pour l'engagement de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88
- Poursuite de la modernisation du réseau routier départemental
- Création d'une zone d'activité dédiée à la logistique et d'une aire d'accueil réservée aux poids lourds sur l'A75
- Mobilisation pour le maintien du trafic ferroviaire sur les dessertes locales
- Soutien aux offres de transport à la demande en faveur des populations fragilisées (personnes âgées, personnes handicapées...)

Désenclavement numérique :

- Développement de solutions d'accès à l'Internet haut débit pour l'ensemble des foyers, des entreprises et des services publics du département
- Installation de la fibre optique le long de l'A75
- Mise en œuvre du Schéma Départemental des Technologies de l'Information et de la Communication
 - volet infrastructures
 - volet services et usages
- Téléphonie mobile : poursuite de la résorption des zones blanches



1.1 Désenclavement physique : mobilisation pour l'engagement de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88

Cette mesure du projet Lozère 2007-2013 dépasse les compétences directes du Conseil général. C'est à ce titre **un engagement volontaire et fort** qui a été porté par le Conseil général sur ce dossier.

Le rôle de la RN 88 pour le désenclavement routier du territoire et par conséquent l'importance de sa mise à 2 x 2 voies ont été largement relayés par le Conseil général de la Lozère au cours de cette période.

De **nombreuses actions de lobbying** ont été menées, notamment par l'implication du Président du Conseil général dans le Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon et par l'animation de ce syndicat au sein des services départementaux. Ce syndicat présidé par Jean-Paul Pourquier rassemble : quatre régions (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne et Rhône-Alpes), huit départements (Haute-Garonne, Tarn, Aveyron, Loire, Haute-Loire, Lozère, Rhône et Ardèche), une Communauté de communes (Cœur Lozère), une Communauté urbaine (Lyon) et trois Communautés d'agglomération (Grand-Rodez, Puy en Velay et Saint Étienne Métropole) et deux communes (Albi et Toulouse).

Une attention a également été portée à l'avancée des études et des travaux réalisés par l'État au cours de ces 7 ans.

Pour donner corps à ces actions de portage politique du développement de cet axe, **une étude de faisabilité d'un partenariat public-privé ou d'une concession de travaux publics** a été portée par ce Syndicat Mixte. Il s'agissait de défendre des solutions alternatives à un financement direct de l'État difficilement possible compte-tenu des disponibilités financières et des transferts de crédits en défaveur des solutions routières dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Les solutions envisagées restent encore en débat à ce jour mais constituent des propositions concrètes et sérieuses pour faire avancer ce projet.

Les dates clés de cette mobilisation :

- Le 4 juin 2008, le Président Pourquier a été élu président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon et par arrêté préfectoral de février 2009, le siège de ce syndicat a été transféré de Rodez à Mende.
- Le 12 décembre 2008, au Puy en Velay, un comité syndical a permis de faire un point sur l'avancement des études et travaux dans les départements traversés. Il en ressortit que, même si quelques opérations ponctuelles sont en cours ou sur le point de démarrer, l'État ne s'engage toujours pas sur l'aménagement de l'ensemble de l'itinéraire.
- Le 26 mars 2009 à Mende, le Président a proposé de lancer une étude de faisabilité du recours à un partenariat public-privé (PPP) ou à une concession de travaux publics pour la construction de la R.N 88 à 2 x 2 voies sur les tronçons encore non financés.
- L'étude a ensuite été lancée début 2010. Le comité de pilotage s'est réuni en mai 2010, puis en novembre de la même année. Le rendu de l'étude a été présenté en comité syndical le 14 janvier 2011.
- En 2011, le Président Pourquier a rencontré le Secrétaire d'État aux Transports Thierry Mariani, puis Nathalie Kosciusko Morizet, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, le 23 mai.
- Durant l'été 2011, une étude complémentaire a été demandée. Fin février 2012, Le Président Pourquier a présenté une étude très complète au Ministre Mariani.
- En août 2012, une rencontre a été organisée avec le Préfet de Lozère, le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, la Direction Inter-régionale des Routes (DIR) et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Elle a permis de faire le point sur les contournements de Mende et de Langogne. Le contournement Ouest de Mende a été reconnu d'utilité publique, les études environnementales et techniques doivent être réalisées jusqu'en 2013 pour une phase de travaux en 2014-2015. Pour le contournement Est mendois et la déviation de Langogne, les avant-projets sont en cours en vue de la demande de déclaration d'utilité publique.





1.2 Désenclavement physique : poursuite de la modernisation du réseau routier départemental

Depuis 2007, le Département a poursuivi et même accentué l'effort engagé au cours des dernières décennies pour moderniser son réseau routier.

Les actions ont porté d'une part sur l'amélioration :

- **des caractéristiques géométriques et structurelles des itinéraires principaux** : Ainsi, entre 2007 et 2013, ont notamment été poursuivis les aménagements de la RD 906 entre Prévenchères et la Molette et entre La Bastide et Langogne – section entre Luc et Bouchatel, de la RD 901 entre Castanet et Le Bleyard, de la RD 907 bis entre Blajoux et Molines ainsi que du Pas de Soucy à l'Aveyron, de la RD 5 entre Grandrieu et Laval Atger, de la RD 6 entre la Bastide et Chasseradès, et de la RD 806 entre Mende et Saint-Chély d'Apcher dans le secteur de la Fagette et sur la section de Ponges, sur la RD35 avec la rectification des virages entre Runes et Fraissinet de Lozère.
- **des caractéristiques géométriques et structurelles des itinéraires secondaires** : Des aménagements ont ainsi été réalisés sur la RD 12 entre le pont de Gournier et Grandvals, sur la RD 50 entre le pont de La Brugère et le pont du Milieu, sur la RD 52 au Nord de Saint-Germain du Teil, sur la RD 996 et sur la RD 25 entre Langlade et St-Etienne du Valdonnez.
- **du confort sur l'ensemble du réseau et de l'entretien du réseau**
Le programme de renforcement, de reprofilage et d'entretien du réseau aura mobilisé entre 2007 et 2013, plus de 30 millions d'euros (hors traversées d'agglomération). Ainsi, sans compter les traversées d'agglomération, se sont environ 2 650 430 m² de chaussées qui ont été traités, dont plus de la moitié 1 370 610 m² avec un revêtement en enrobés.

La modernisation du réseau est aussi passée par l'**entretien des ouvrages d'art** avec 29 ouvrages qui auront bénéficié de grosses réparations entre 2007 et 2013, soit 5760 m² d'ouvrages confortés et remis à niveau. Des réparations plus ponctuelles auront été menées sur 14 ouvrages.

Par ailleurs, à Saint-Chély d'Apcher, une **rocade** a été construite avec une **voie nouvelle** de 1Km 100 entre la RD 989 et l'A75.

Chiffres clés :

- Un investissement très important sur le réseau entre 2007 et 2012 avec près de 59 millions d'euros investis :
 - sur le réseau structurant : 18 110 000 € (pour 2007-2012)
 - sur le réseau non structurant : 5 362 000 € (pour 2007-2012)
 - pour les opérations de grosses réparations de chaussées : 25 980 000 € (pour 2007-2012)
 - pour les ouvrages d'arts et murs : 9 518 000 € (pour 2007-2012)



1.3 Désenclavement physique : création d'une zone d'activité dédiée à la logistique et d'une aire d'accueil réservée aux poids lourds sur l'A75

Étant donné qu'une aire de ce type a été créée au Sud de Saint-Flour, à proximité du département, le projet initialement envisagé a été abandonné.





1.4 Désenclavement physique : mobilisation pour le maintien du trafic ferroviaire sur les dessertes locales

De même que pour la mise à 2 x 2 voies de la RN 88, le Conseil général de la Lozère a souhaité s'investir fortement, au delà de ses propres compétences dans le transport pour **défendre le train en Lozère auprès des instances décisionnelles** (Ministère, Commissariat de Massif, Conseil régional).

Depuis 2007, le Département est intervenu à de nombreuses reprises auprès des instances décisionnelles en matière de desserte ferroviaire :

Au niveau national : L'action s'est concentrée sur les lignes « Cévenol » et « Aubrac » exploitées lors de la définition du projet sous la forme de grandes lignes par la SNCF. L'assemblée départementale a voté **deux motions de soutien** en mars 2007 pour la ligne du train « Aubrac » (Clermont-Ferrand – Beziers) et en septembre 2008 pour la ligne du train « Cévenol » (Clermont-Ferrand – Marseille).

Le Département a saisi à maintes reprises par courrier les instances nationales durant l'année 2008 à propos des dysfonctionnements intervenus sur la ligne du Cévenol et du manque d'investissement et d'entretien des infrastructures qui en est à l'origine.

La réponse du Ministre en janvier 2009 n'a pas été rassurante et une rencontre a eu lieu le 13 mai 2009 avec Jean-François Carencu, Directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo. Il a été demandé que le plan de rénovation ambitieux soit mobilisé pour lutter contre le désenclavement physique ; que la ligne garde son statut national ; et que la non fermeture des lignes soit inscrite dans le projet de loi du Grenelle.

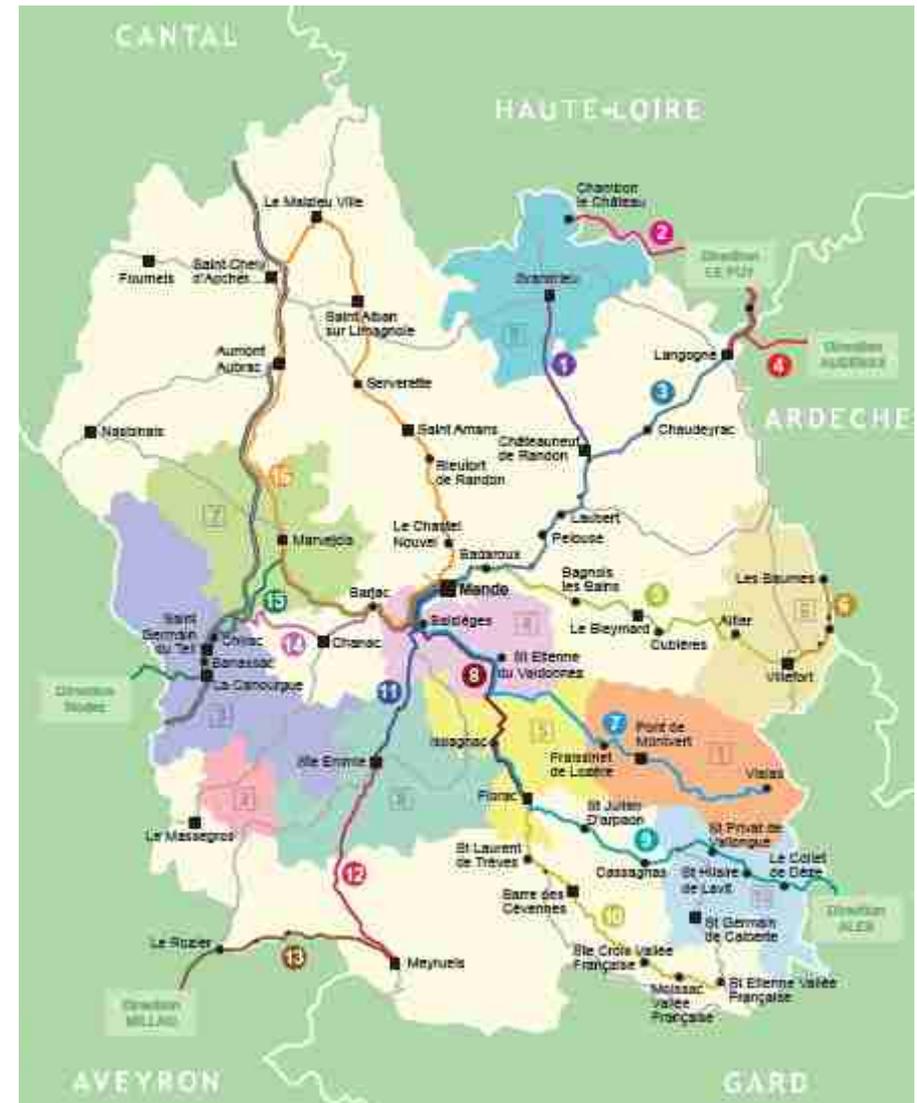
À partir de 2011, ces deux lignes ont été considérées comme des Trains d'Équilibre du Territoire (TET), et à ce titre, c'est l'État qui est devenu autorité organisatrice de ces liaisons déficitaires en lieu et place de la SNCF.

Bien que cette nouvelle classification nationale ait conforté l'avenir des deux lignes lozériennes, l'assemblée départementale est restée mobilisée sur le sujet et a notamment voté une motion en mars 2012 pour pérenniser le tronçon final du Cévenol entre Nîmes et Marseille.

Au niveau régional : Le Département a participé aux ateliers de l'étude « Transports, déplacements et communications du Massif Central » et affirmé l'importance de moderniser le réseau ferré en Lozère. Parmi les conclusions de l'étude, figure la fermeture de la ligne Béziers – Neussargues au sud de Saint-Chély d'Apcher. Le Président du Conseil général a en décembre 2008 adressé deux courriers, respectivement au Commissaire de Massif et au Préfet de Région. La méthodologie utilisée dans l'étude y est notamment critiquée car uniquement fonctionnelle en ne considérant pas, d'une part les enjeux d'aménagement du territoire et d'autre part, le coût à long terme d'un territoire enclavé.

Au niveau local : Le Directeur de l'ensemble scolaire Sacré-Cœur de Saint-Chély d'Apcher a sollicité en 2008 la délégation « transport scolaire » auprès du Département, afin d'organiser seul le transport des élèves internes non lozériens pour le compte de son établissement. Cela concerne 280 élèves qui empruntent la ligne Béziers – Neussargues jusqu'à Saint-Chély d'Apcher deux fois par semaine, représentant ainsi la majorité des voyageurs empruntant cette ligne.

Après la tenue de réunions de travail entre les partenaires concernés, compte tenu du souhait du Département de ne pas déléguer cette compétence à l'établissement, le Président du Conseil général a adressé un courrier au Président de la Région Languedoc Roussillon en août 2008 afin de rechercher les meilleures solutions et de dissuader ainsi le report de ces voyageurs sur le mode routier.



TRANSPORT À LA DEMANDE 	
Zones desservies	Personnes à contacter pour une demande de transport
1 SIVOM DES SOURCES DU TARN ET DU MONT LOZÈRE	<ul style="list-style-type: none"> Mme SAIX Claudine à St Fréal de Ventalon : tél. : 04.66.45.52.66 Taxi CABANEL J.-Claude à Fraissinet de Lozère : tél. 04.66.45.80.06 ou 04.66.48.02.29 Taxi TRANSCEZE à Pontells et Bressis : tél. 04.66.61.20.79
2 COMMUNE DE ST GEORGES DE LEVEJAC	Mme BONNAL Elise, le Bouquet à St Georges de Lèvejac : tél. : 04.66.48.81.82
3 COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC - LOT - CAUSSE	CANOURGUE ASSISTANCE – Taxi à la Canourgue : tél. 04.66.32.83.22 (téléphoner la veille du jour souhaité pour le transport)
4 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALDONNEZ	Taxi CABANEL à St Etienne du Valdonnez : tél. : 04.66.48.02.29
5 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FLORAC ET DU HAUT TARN	AMBULANCE FLORACOISE – Taxi Blanc à Florac : tél. : 04.66.45.00.44
6 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEFORT	Communauté de communes : tél. : 04.66.46.80.67
7 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GEVAUDAN	Taxi GAIFFIER Eric à Marvejols : tél. : 04.66.32.13.95
8 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DU TARN ET GRANDS CAUSSES	<ul style="list-style-type: none"> Taxi MALAVAL Pascal à Ste Enimie : tél. : 04.66.48.54.14 ou 06.81.96.16.52 (pour les communes de Ste Enimie, Mas St Chély et La Malène) Taxi MALAVAL J.-François à Mende : tél. : 04.66.65.03.14 ou 06.79.45.44.34 (pour les communes de Quézac et Montbrun)
9 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARGERIDE EST	Communauté de communes : tél. : 04 66 46 03 71
10 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE LONGUE ET DU CALBERTOIS	Communauté de communes : tél. : 04 66 65 07 79



1.5 Désenclavement physique : soutien aux offres de transport à la demande en faveur des populations fragilisées (personnes âgées, personnes handicapées...)

Une partie de la population n'a pas un accès direct à l'automobile : les jeunes qui ne sont pas encore en âge d'obtenir leur permis de conduire, les personnes âgées, handicapées ou malades qui ont perdu une partie de leur mobilité et les personnes à faibles ressources qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture.

La **mobilité de ces populations fragilisées** est un des défis principaux de la politique des transports du Conseil général.

C'est pourquoi, en complément de l'offre de transports proposée par le Conseil général en tant qu'organisateur du réseau départemental d'autocars avec 16 lignes régulières et en tant qu'organisateur des transports scolaires, le Conseil général a souhaité développer des services de **Transport A la Demande (TAD)** à l'échelle des Communautés de Communes.

Depuis la création du premier service en 2000, le transport à la demande, a connu un fort développement ; en effet, il s'agit d'un moyen de déplacement particulièrement adapté au milieu rural où l'offre de transport est nécessairement très limitée, toutefois cette offre ne peut répondre qu'à des besoins occasionnels. Afin d'encadrer et d'homogénéiser les pratiques, la Commission Permanente du Conseil général a délibéré sur ce dossier le 26 octobre 2009 et a entériné le principe d'un financement à 35 % par le Département, 35 % par la collectivité locale et 30 % par l'utilisateur.

Les 14 services de TAD
soutenus par le Conseil général :

- Communauté de communes Aubrac – Lot – Causse,
- Communauté de communes du Valdonnez,
- Communauté de communes du pays de Florac et du Haut Tarn,
- Communauté de communes de Villefort,
- Communauté de communes du Gévaudan,
- Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses,
- Communauté de communes Margeride Est,
- Communauté de communes de la Vallée longue et du Calbertois en Cévennes,
- Communauté de communes Châteauneuf de Randon,
- Communauté de communes Terre de Randon,
- Communauté de communes d'Apcher Margeride Aubrac,
- Communauté de communes du Causse du Massegros,
- Communauté des communes cévenoles Tarnon Mimente
- SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère.





1.6 Désenclavement numérique : développement de solutions d'accès à l'Internet haut débit pour l'ensemble des foyers, des entreprises et des services publics du département

Le Schéma Départemental des Technologies de l'Information et de la Communication qui avait été repris dans le projet Lozère 2007-2013 identifiait sur le champ des infrastructures 3 directions principales : la desserte en très haut débit des grandes zones d'activités, le dégroupage des principaux centraux téléphoniques et la couverture par Internet des zones non couvertes ou peu couvertes.

La première étape de la stratégie du Département de la Lozère en terme de désenclavement numérique a donc été de **répondre, dans une logique de rattrapage, à la demande forte des populations, pour obtenir partout en Lozère un internet haut débit.**

Cette action a donc permis aux abonnés internet (sur des offres grand public) de disposer d'un débit plus important, facilitant les usages personnels, mais aussi professionnels.

Pour le territoire lozérien, il faut considérer 2 dispositifs qui se sont inscrits dans cette logique d'accès à une offre minimale satisfaisante pour la population :

- Pour le territoire du Pays Cévennes, c'est un réseau wifi maillé qui a été développé pour pallier aux manques de couverture. Le Département est intervenu comme cofinanceur de ce projet porté par le Pays Cévennes avec une subvention de 150 000 euros.
- Pour le reste de la Lozère, cette action a été menée dans le cadre d'un **Partenariat Public Privé (P.P.P.)** mené à l'échelle régionale. Ce projet avait pour objectif de couvrir **80% des abonnés d'une commune avec au moins une offre Internet haut débit à 2 mégabits/s**. Par conséquent, les communes ayant déjà atteint ce niveau de service avant le projet n'y ont pas été intégrées, il s'agit essentiellement des communes équipées d'un central téléphonique.

Le projet déployé dans ce cadre repose sur une réponse combinant plusieurs technologies :

- principalement filaire au travers de technologie ADSL, basée sur le réseau cuivre, en implantant des **Nœuds de Raccordement ADSL en Zones d'Ombre**. Ces NRAZO permettent de réduire la distance entre l'abonné et le point de raccordement ADSL, réduisant l'affaiblissement au long de la ligne et permettant donc de meilleurs débits. 76 NRAZO ont été mis en place en Lozère ;
- mais également par des **solutions wifi** ;
- et aussi via **satellite** (sous formes d'aides à l'équipement de 240 euros) permettant d'obtenir de bons résultats pour la couverture de zones isolées ou ne pouvant pas être couvertes par wifi.

Cette action est opérationnelle depuis mi 2011, après moins de deux ans de travaux. Après le programme, 4185 lignes sont devenues éligibles à 2 mégabits/s, soit un taux de **89.65 % des lignes à 2 mégabits/s**. Le taux de couverture à **512 Kbits/s est de 98.10 %**.

Le coût pour le territoire lozérien de ce projet est d'environ **6 millions d'euros avec un financement du Conseil général et de la Région à hauteur de 2 500 000 euros chacun et près de 1 000 000 euros de crédits européens FEDER.**

Cette action a permis une première réponse rapide à la problématique du désenclavement numérique pour le territoire. Développée dans une logique de rattrapage, cette solution répond à un besoin de court terme mais ne permet pas d'envisager de façon satisfaisante les besoins de débits à moyen terme. C'est pourquoi, **le Conseil général s'est également mobilisé sur un plan de développement d'un réseau de fibre optique support à des technologies d'avenir.**

Illustration : © Nyul - Fotolia



054

JOMPER



1.7 Désenclavement numérique : installation de la fibre optique le long de l'A75

En complément des efforts de rattrapage sur le réseau cuivre, le Conseil général de la Lozère s'est employé au cours de la période 2007-2013 à poser les **bases pour un déploiement du très-haut débit par fibre optique** sur le territoire en répondant rapidement également aux premières demandes d'entreprises ayant besoins de débits internet importants.

La première étape de cette action consistait au désenclavement numérique du Sud Massif-Central dont la Lozère fait partie. C'est ainsi, qu'à l'initiative du Président Pourquoiier, a été mis en œuvre le **déploiement de fibre optique tout au long de l'A75**, de Clermont-Ferrand à Pézenas, en profitant de fourreaux laissés disponibles lors de la construction de l'autoroute par l'État. La fibre optique est une solution technique qui n'est pas près d'être dépassée et son installation dans l'autoroute permet des points de sortie réguliers et nombreux.

Cette opération, menée dans le cadre du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 présidé par Jean-Paul Pourquoiier rassemblant les six départements traversés (Puy de Dôme, Haute-Loire, Cantal, Lozère, Aveyron et Hérault) et la Région Languedoc-Roussillon, a été réalisée entre 2007 et 2009. D'un montant de 3 800 000 €, elle a bénéficié des financements du Massif-Central (FNADT et FEDER) à hauteur de 50%, le reste étant supporté par les membres du Syndicat mixte avec une aide complémentaire de la Région Auvergne sur l'investissement de 200 000 €.

Ce projet a donc permis la mise en place sur **330 Km** d'un câble optique de 144 fibres (72 paires) exploité et commercialisé depuis 2010 par la filiale A75 Networks du groupe Covage dans le cadre d'une délégation de service public.

Cette infrastructure est utilisée par des opérateurs pour le transport de données mais est également partie prenante des réseaux locaux développés notamment par les départements traversés. Ainsi les réseaux de l'Aveyron, de l'Hérault et de la Lozère s'appuient sur **cette infrastructure qui représente une action structurante d'aménagement numérique du territoire.**

Dans le cadre du réseau lozérien, l'A75 numérique est à la fois un point d'accès sur le réseau national mais est aussi un maillon du réseau local qui va être développé.

À noter, le fonctionnement de cette infrastructure sur l'A75 est d'ores et déjà équilibré.

Ce projet a été primé par le trophée de l'innovation Ruralitic 2007 – volet infrastructure.





1.8 Désenclavement numérique : mise en œuvre du Schéma Départemental des Technologies de l'Information et de la Communication – volet infrastructures

Dans le cadre de son Schéma Départemental des Technologies de l'Information et de la Communication, avec l'objectif majeur de permettre l'**accès pour les entreprises au très-haut débit**, le Conseil général s'est impliqué dans le **développement des infrastructures par la mise en place d'un réseau public sous maîtrise d'ouvrage du Département**. Le Conseil général a porté en direct la mise en place du réseau passif. En revanche, l'activation du réseau, sa gestion et sa commercialisation ont été confiés par délégation de service public (en octobre 2007) à la filiale lozérienne Net 48 du groupe Altitude.

Au terme de la période 2007-2013, **les premiers maillons constituant la base de ce réseau sont actifs (depuis l'été 2012) et des offres auprès de clients professionnels sont commercialisées (à partir de septembre 2012)**.

- Une première étape du déploiement de ce réseau a été la mise en place de la **liaison en fibre optique depuis l'A75 jusqu'à Mende**. Cette liaison a pu être mise en place dans le cadre d'un plan de desserte en fibre optique des villes-préfectures du Sud Massif-Central et a bénéficié de crédits Massif-Central. La connexion avec l'A75 numérique est faite au niveau du Monastier Pin Moriès et la fibre optique qui rejoint Mende est portée sur les lignes électriques à 60 000 V de RTE réduisant ainsi les coûts de génie civil.
- La deuxième étape a consisté à **assurer la desserte autour des deux axes structurants** de l'A75 et de la ligne Le Monastier Pin Moriès – Mende. À chaque fois, cette desserte concerne les **zones d'activités** (répondant ainsi à l'objectif d'accès au très-haut débit pour les entreprises), les **centraux téléphoniques** et les **collèges** (s'il y a lieu). Ainsi différentes communes ont été équipées :
 - Saint-Chély d'Apcher
 - Aumont-Aubrac
 - Marvejols
 - Le Monastier Pin Moriès : équipement de la zone d'activité du Syndicat Mixte de l'A75
 - Banassac – La Canourgue
 - La Tieule : équipement de la zone d'activité du Syndicat Mixte de l'A75
 - Chanac
 - Mende : équipement de la zone d'activités de Polen et de celle du Causse d'Auge, équipement sur le tracé du réseau de chaleur mendois et interconnexion avec le réseau de France Télécom.
- La troisième étape a été le développement de **faisceaux hertziens** par l'implantation de pylones rebonds, relayé ensuite par des pylones émetteurs, permettant d'accéder à des services **wimax** avec des offres professionnelles (débit garanti, temps de remise en service garanti...) allant de 1Mo à 10 Mo.

Ce projet a nécessité des investissements importants pour la constitution du réseau 1 800 000 euros HT avec des cofinancements de la Région et du FEADER. Le financement européen a été obtenu dans le cadre d'un appel à projet national pour lequel le dossier lozérien a été retenu.

La délégation de service public concerne un volume financier de 2 800 000 euros dont 1 800 000 euros sont à la charge du Conseil général.



24FC 12... TER VERS RTE-A75

BF 2-4
233-1003

BF 7-8
233-1004

10-42-4

Cisco Optics AG

Cisco Optics AG

Cisco 2750

BF 2-4
233-1003

BF 7-8
233-1004

BF 2-4
233-1003

BF 7-8
233-1004

Ce projet est une première étape qui cible les utilisateurs professionnels et qui ne couvre qu'une partie du territoire départemental. Toutefois, le Conseil général s'est impliqué au cours de la période 2007-2013 dans la **préparation de la période 2014-2020**. En effet, compte-tenu de l'évolution de la stratégie de l'État, de l'État en Région et de la Région et fort de l'expérience de ce premier projet, une réflexion sur un nouveau **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique** a été lancée avec un **horizon 2025** et une phase opérationnelle d'ici 5 ans.

Par ailleurs, **le Conseil général a anticipé le développement de son réseau en profitant des grands travaux d'infrastructures** des dernières années pour intégrer des fourreaux qui faciliteront le déploiement de la fibre dans le futur, dans le cadre des travaux du réseau de chaleur à Mende, de l'enfouissement du réseau ERDF entre Florac - Vébron et Meyrueis, entre Mende et le Bleymard, entre Mende – Saint-Amans - Saint-Alban et l'A75 et entre Florac et le Pont de Montvert.

Par ailleurs, le Conseil général a conduit une **expérimentation de FTTH (fibre à l'abonné) sur la commune d'Aumont-Aubrac** dans le cadre d'un appel à projet national, permettant à toute la population d'Aumont-Aubrac d'accéder à un débit de 100 Mo. Seuls 6 dossiers ont été retenus au niveau national dont celui d'Aumont-Aubrac, le seul pour tout le Sud de la France. Cette expérimentation avait surtout pour but d'analyser les modalités techniques et les coûts de déploiement dans le cas d'espaces ruraux pour contribuer à la stratégie départementale.

Pour l'ensemble des investissements en termes d'infrastructures, le Schéma Directeur de 2005 avait esquissé un budget total de 13 millions et demi d'euros. Les actions qui ont été menées se sont totalement intégrées dans cette enveloppe prévisionnelle avec près de 12 millions d'euros investis dans ce domaine.





1.9 Désenclavement numérique : mise en œuvre du Schéma Départemental des Technologies de l'Information et de la Communication – volet services et usages

Le Schéma Départemental des Technologies de l'Information et de la Communication comportait également un deuxième volet qui consistait à développer les services et les usages de l'internet. Plusieurs actions ont été menées dans ce domaine :

La Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et ses 9 plates-formes – Relais de Services Publics

Ce projet, basé sur un partenariat entre l'État et le Département, et déployé sur le territoire avec les collectivités locales, répond à une volonté forte de **faciliter l'accès de proximité aux services publics** et notamment au service public de l'emploi.

Neuf plates-formes ont été organisées autour d'une coordination départementale : Saint-Chély, Marvejols, Langogne, Fournels, Villefort, Masegros, Florac, Pont de Montvert et Meyrueis.

La coordination est assurée à une échelle intercommunale et l'animation des plates-formes est assurée par des agents des collectivités.

Ce projet constitue un **usage des TIC**, car il repose notamment, en complément des permanences physiques organisées sur place, sur une **solution de visioconférence** (sur solution ADSL grand public) **entre les usagers reçus dans une des plates-formes et les services publics** souvent organisés à l'échelle départementale voire régionale. (Cf. action 3.2).

À noter : la Maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère a reçu, le 1er septembre 2011 dans le cadre des Universités d'été des Territoires Numériques Ruralitic, le Trophée Européen de l'Innovation Territoriale dans la catégorie «Administration et services publics».

La télé-médecine sous deux aspects : visioconférence et outil d'urgence

Un autre usage des TIC, développé dans le cadre du Schéma Départemental mais également grâce aux financements de la première génération de Pôle d'Excellence Rurale, a consisté dans le développement de **services de télé-médecine**. Deux actions ont été menées :

- D'une part, l'organisation d'un **réseau de visioconférence** dans les établissements de santé publics et privés qui permet des possibilités d'expertise, de formation et de conférence (notamment d'échanges internes pour des établissements multi-sites).
- D'autre part la mise en place d'un **système de communication informatisé entre les médecins généralistes urgentistes et le Samu 48** pour améliorer la prise en charge des urgences. Cette action a été menée en partenariat avec l'ALUMPS (Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins)

À noter : Le Conseil général de la Lozère s'est vu remettre le Prix « Coup de Cœur » Ruralitic 2012 dans le cadre des Trophées Européens de l'Innovation Territoriale.

Le site internet du CDRC : Centre Départemental de Ressources Culturelles

Ce site internet mis en ligne en 2008 permet au grand public d'**accéder aux archives numérisées et aux données culturelles**. Le site du CDRC était un projet très innovant en 2008 et constituait un des premiers du genre. À cette période, ce site correspondait à la brique culturelle dans le cadre de la construction du site internet du Conseil général.

En 2012, une évolution de cet outil a été intégrée dans le cadre de la mise en place du nouveau site internet de la collectivité et le développement du portail culturel.



SCINPAT

Système Cartographique d'Information Numérique pour l'Aménagement du Territoire



COUCHES & LÉGENDES

Couche interrogeable
 Couche visible

Administratif

- Départements
- Cantons
- Communes
- Communauté de commune

Fond de Plan

- Plan de ville
- Orthophotographie
- Scan IGN



RECHERCHE

Nom Canton :
Nom Commune :
Code INSEE :

INFORMATIONS

738293, 6392564



Le site internet Scinpat : Système Cartographique d'Information Numérique Pour l'Aménagement du Territoire

Le Conseil général a engagé, dès 2002, une démarche de développement des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités lozériennes, basé sur l'utilisation de la photographie aérienne et des fichiers des propriétaires.

En 2004, pour répondre à des besoins grandissants des collectivités, le Département a décidé d'engager la numérisation du cadastre de tout le territoire lozérien. Près de 5 ans de travail ont été nécessaires à l'accomplissement de ce travail pour s'achever fin 2009. Une participation des collectivités a permis de mener ce chantier très important.

Face à des demandes de plus en plus importantes des collectivités et de ses partenaires, le Conseil général a décidé de repenser l'architecture du SIG départemental au profit d'un **site Internet Cartographique** qui répondrait à ces nouvelles attentes et de proposer des utilisations cartographiques en direction du Grand Public. Le site Scinpat a été mis en ligne au début de l'année 2009.

Pour parfaire ce nouveau Système d'Information Géographique, il était également nécessaire de réaliser une nouvelle **campagne de prises de vues aériennes**, plus récentes donc, mais également beaucoup plus précises que le produit utilisé datant de 1999.

De **nombreuses sessions de formation** ont été organisées par le Conseil général à destination des élus locaux et des personnels communaux ou intercommunaux.

Le Département assure également une assistance téléphonique pour les utilisateurs du service.

Aujourd'hui, les 185 communes lozériennes, les communautés de communes et certains partenaires disposent gratuitement de Scinpat qui a remplacé la documentation cadastrale papier des communes.

En 2012, le Conseil général a également ouvert l'accès de Scinpat aux organisateurs d'évènements de pleine nature et aux services de l'État en charge des autorisations pour ces manifestations afin faciliter les échanges et la production des documents cartographiques demandés.

Scinpat sera intégré également en 2012 sous forme d'application au sein des pages du site internet du Conseil général.

2012 sera aussi l'année de renouvellement de la photographie aérienne mené dans le cadre d'un partenariat à l'échelle régionale en profitant de l'expérience du Conseil général de la Lozère pour sa photo réalisée en juillet 2008.

L'outil Scinpat a été adopté par le grand public : 20 000 connexions au site pour 2009, 30 000 connexions au site pour 2010 et près de 35 000 connexions au site pour 2011. Mais **l'outil a aussi été adopté par les collectivités** : 8000 connexions des communes en 2010 et 9000 connexions des communes en 2011.

L'investissement sur cet outil au cours de la période est de 635 000 euros en termes de données et de solutions techniques, auquel il faut ajouter un ETP dédié à cette action durant la période. Cela représente un coût de 500 euros par an et par commune porté par le Département. Cette opération permet de par son organisation départementale à toutes les communes de disposer d'un outil performant dont le coût global est largement plus faible que si chacune des collectivités s'étaient équipées individuellement.





1.10 Téléphonie mobile : poursuite de la résorption des zones blanches

La couverture en téléphonie mobile pour l'ensemble du territoire départemental était un enjeu important pour la période 2007-2013.

Le Conseil général a donc accompagné le programme de résorption des zones blanches initié par l'État.

Une commune est considérée en zone blanche, s'il est impossible, avec aucun des opérateurs, d'avoir une communication suivie en 7 points extérieurs dans le chef-lieu de la commune.

Le programme de l'État a mis en place des solutions opérationnelles soit portées par les collectivités, soit par les opérateurs téléphoniques. Une première phase concernant à la fois les maîtrises d'ouvrage par des collectivités que par les opérateurs a été achevée fin 2007.

Une deuxième phase (pour les deux types de maîtrise d'ouvrage) a été lancée en 2009 pour achever la couverture des bourgs centres qui n'avaient pu être traités lors de la première phase. Cela représente 16 nouveaux sites en Lozère. Cette phase se terminera très prochainement avec la mise en place du dernier pylône.

Ce sont des solutions en 2G ou EDGE qui ont été déployées dans le cadre de ce projet.

Au final, tous les bourgs-centres du département seront désormais couverts (au sens de la définition des zones blanches).

La couverture n'est donc pas parfaite pour tous les opérateurs sur tout le territoire mais le projet a permis d'améliorer sensiblement la couverture au regard des contraintes topographiques.

Le Conseil général a investi 1 400 000 € dans ce projet aux côtés de la Région et de l'État au travers du FNADT (Fond National d'Aménagement Du Territoire).



2. Résoudre la problématique du foncier

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la Lozère est confrontée à des problèmes de mobilisation du foncier. Cet enjeu, mis en avant dans le projet Lozère 2007-2013, affecte tout à la fois le monde agricole notamment au travers de la disponibilité de terres pour l'installation d'agriculteurs, mais aussi les collectivités territoriales pour l'identification de terrains constructibles pour l'habitat, pour l'installation d'entreprises ou la création d'équipements publics, mais également l'aménagement du territoire au sens large comme pour le développement de grandes infrastructures, ou l'aménagement de zones d'activités...

Les mesures :

- Création d'une « instance foncière départementale », chargée de faciliter la constitution de réserves de terrains par les collectivités ou autres organismes publics





2.1 Création d'une « instance foncière départementale », chargée de faciliter la constitution de réserves de terrains par les collectivités ou autres organismes publics

Le foncier est rare. Même avec 1% du territoire artificialisé, la mobilisation du foncier reste difficile en Lozère. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette pénurie. Tout d'abord le relief avec des territoires en pente ou à des altitudes trop élevées pour y être habités. Ensuite, l'agriculture et la préservation des espaces naturels est importante et nécessaire en Lozère. Enfin, un attachement fort au patrimoine familial.

Les opportunités d'acquisitions sont rares pour les communes et quand elles le sont, les terrains ne sont pas forcément dans une logique de continuité de l'urbanisation.

Parallèlement, les communes sont globalement dépourvues d'outils réglementaires leur permettant d'avoir une maîtrise du foncier et assistent parfois, impuissantes, à une vente qui leur aurait permis d'assurer un développement.

Le projet Lozère 2007-2013 a donc permis d'apporter une **réponse opérationnelle** via un outil facilitateur à la création de réserves foncières par les collectivités ou autres organismes publics (dans la perspective de réalisation de logements, équipements sociaux, sportifs ou culturels, zones d'activités...) : **l'instance foncière départementale a été créée en 2008.**

Cette action s'est donc organisée de la façon suivante :

- Un travail d'**animation par l'instance foncière départementale** avec notamment 15 réunions en Communautés de communes et l'accompagnement des projets qui en émergent.
- La **prise en charge des frais de portage** liés à l'acquisition et à la mise en réserve pour une durée maximale de 3 ans.
- La **mise en place d'un partenariat avec la SAFER** devenant opérateur pour le compte de l'instance.
- En 2009, le Département a signé un **protocole de partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF)** en Languedoc-Roussillon nouvellement créé. Cet accord-cadre sur la période 2009-2013 a élargi le champ de compétences de l'instance foncière, lui permettant d'agir également sur le foncier bâti et de soutenir des opérations de taille plus importante.

Après l'accompagnement de nombreuses réflexions auprès des collectivités :

- 8 acquisitions ont pu être réalisées par un portage de l'instance foncière départementale : cela représente 453 671 euros d'acquisition réalisées avec 96 350 euros de frais de portage,
- 2 dossiers ont été portés par l'Établissement Public Foncier Régional : cela représente 365 000 euros d'acquisition,
- et d'autres dossiers ont été portés directement par la SAFER.

Le Conseil général apporte 30 000 euros par an à la SAFER pour l'animation et l'accompagnement des collectivités sur les problématiques de foncier.

En 2012, le Conseil général poursuit son investissement sur cette question en se dotant d'un outil de suivi des cessions de terrains : Vigifoncier, un outil mis en œuvre par la SAFER.

Illustration : © Michel Berger



3. Contribuer au maintien et à l'amélioration du cadre de vie

Maintenir et améliorer la qualité de vie des lozériennes et des lozériens est un enjeu prioritaire pour le Conseil général, notamment au travers du projet Lozère 2007-2013, qui s'emploie au quotidien dans tous ses domaines de compétences à faciliter la vie de tous. Il s'agit de favoriser le maintien sur place de la population locale et notamment la jeunesse mais aussi d'offrir des conditions d'accueil plus attrayantes.

Les mesures :

- Démographie médicale : améliorer la présence et la permanence de soins pour la population : Maisons médicales, bourses incitatives pour l'installation de professionnels de santé (médecins et dentistes)...
- Présence des services publics sur le territoire : Maison de l'emploi / Relais des services publics : accéder en proximité aux administrations et services traditionnellement basés à Mende
- Développement des crèches, des haltes-garderies et des centres de loisirs sans hébergement
- Assurer le maintien des collèges lozériens
- Évolution du dispositif d'accueil des personnes âgées : faciliter le maintien à domicile, innover dans les prestations proposées en établissements (modernisation des établissements, accueil de jour, accueil temporaire...)
- Innovation dans la prise en charge des personnes en situation de handicap : développer l'externat, créer des places d'accueil temporaires, aménager des lieux d'accueil pour séjours de vacances
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées : faciliter les démarches des personnes handicapées en réunissant en un même lieu les différents intervenants
- Maintien des commerces en centres bourgs
- Favoriser l'accès aux sports pour le plus grand nombre et coordonner les activités de sport de pleine nature
- Dans le domaine de la culture : mettre en place un calendrier départemental de l'ensemble des manifestations (agenda culturel)
- Dans le domaine de la culture : soutenir la création artistique
- Dans le domaine du patrimoine : conseiller et accompagner la conservation du patrimoine mobilier
- Dans le domaine du patrimoine : mieux connaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti
- Développer et améliorer qualitativement le parc de logements
- Aménager les villes et villages du département et développer les équipements locaux





3.1 Démographie médicale : améliorer la présence et la permanence de soins pour la population : Maisons médicales, bourses incitatives pour l'installation de professionnels de santé (médecins et dentistes), télémédecine...

La problématique de la démographie médicale et du maintien de professionnels de santé sur le territoire a été identifiée comme très importante pour le projet Lozère 2007-2013.

Diverses actions ont été menées :

- l'organisation du territoire et le développement de maisons médicales rurales
- des bourses aux étudiants et aux stagiaires pour les médecins généralistes et dentistes
- le développement de la télémédecine

Maisons médicales rurales :

Le Conseil général a financé la **création de maisons médicales rurales** à Chateauneuf de Randon, Grandrieu, Rieutort de Randon, Marvejols (spécialistes), La Bastide Puylaurent, Nasbinals, Le Bleygard et Fournels. En complément de ce dispositif, 6 maisons de santé ont été réalisées : 5 maisons de santé pluridisciplinaires ont été cofinancées par l'État (via l'Agence Régionale de Santé - ARS) et par la Région (Langogne, Florac, Meyrueis, Saint-Chély d'Apcher et La Canourgue) et la maison médicale rurale de Saint-Alban sur Limagnole (subventionnée au maximum par d'autres financeurs hors Conseil général).

Ces maisons médicales permettent un **accueil de proximité et de meilleure qualité pour les patients**. D'autre part, elles offrent des **conditions de travail plus favorables pour les professionnels de santé**, auxquelles aspirent aujourd'hui les jeunes médecins. Ainsi, ils rompent un certain isolement qui est très souvent un frein à l'installation en milieu rural pour les médecins. Ces regroupements permettent aussi de mutualiser du personnel d'accueil ou administratif. La plupart des maisons médicales prévoient un logement pour accueillir des médecins stagiaires ou des remplaçants.

De plus, deux cabinets médicaux secondaires ont été financés au Malzieu-Ville et à Chirac. Ces cabinets permettent aux médecins d'assurer des permanences régulières évitant des déplacements supplémentaires pour les patients dans des communes où la présence permanente d'un médecin ne serait pas viable économiquement du fait du volume de patientèle.

Bourses aux étudiants :

Le Conseil général a également mené, dès 2007, une **action forte en direction des étudiants en médecine** et dans un deuxième temps, en 2011, **en chirurgie dentaire**. Cette action a été primée en 2010 par le trophée de la meilleure réalisation inter-service dans le cadre des prix territoriaux GMF - La Gazette des Communes et en 2011 par le prix Territoria d'Or dans la catégorie « Développement responsable ».

Des **bourses de stage ou d'engagement** sont donc proposées aux étudiants avec un travail d'animation et de prospection important directement réalisé auprès des facultés de médecine. Des **campagnes de communication** spécifiques et originales ont été développées pour soutenir ce travail de prospection.

Illustration : © Dalaprod - Fotolia

S'INSTALLER EN
LOZÈRE



19



Lozère
NATURE



Lozère
Soyez à l'honneur de la terre



www.lozere.com



Alums
Association des anciens élèves de l'Institut National de la Santé Publique
et de l'Hygiène de l'INSPH
100 rue de la Santé - 93000 La Courneuve
Téléphone : 01 41 39 50 00
www.alums.org

REUNION DES DEANS
Le 14 novembre 2013
à l'INSPH - 100 rue de la Santé - 93000 La Courneuve

MISSION COMMISSAIRE SAUV
Le 14 novembre 2013
à l'INSPH - 100 rue de la Santé - 93000 La Courneuve

DEBUT UNQUE
Le 14 novembre 2013
à l'INSPH - 100 rue de la Santé - 93000 La Courneuve

1ER ANNIVERSAIRE
Le 14 novembre 2013
à l'INSPH - 100 rue de la Santé - 93000 La Courneuve



Les aides proposées sont :

- Une **bourse de stage** de 400 euros par mois, attribuée aux étudiants effectuant leur stage chez un praticien en Lozère.
- Une **bourse à l'installation** d'un montant de 700 euros par mois pendant les trois années d'internat aux étudiants de 3ème cycle. En contrepartie, l'étudiant s'engagera à effectuer des remplacements en Lozère pendant son internat et, dès la fin de ses études, à exercer pendant une période minimale de 5 ans en Lozère.

Chiffres clés :

170 000 euros ont été investis dans ce projet depuis 2008.

Cette action conduit à des résultats probants avec, au 30 septembre 2012 :

- 7 conventions d'installation signées
- 3 installations effectives (depuis début 2011)
- 14 étudiants stagiaires accueillis

Télé-médecine :

Par ailleurs, comme cela a été présenté précédemment dans les usages des TIC, le Conseil général s'est investi dans un Pôle d'Excellence Rurale (PER) sur le développement de la télé-médecine autour de 2 actions : l'organisation d'un réseau de visioconférence dans les établissements de santé publics et privés qui permet des possibilités d'expertise, de formation et de conférence et la mise en place d'un système de communication informatisé entre les médecins généralistes urgentistes et le Samu 48 pour améliorer la prise en charge des urgences.



OFFRES DU PÔLE EMPLOI

CDD à Marvejols

à proximité de Marvejols

OFFRES DIVERSES





3.2 Présence des services publics sur le territoire : Maison de l'emploi / Relais des services publics : accéder en proximité aux administrations et services traditionnellement basés à Mende

Intégré dans le projet Lozère 2007-2013, le développement de la Maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère (MDECS) a débuté dès 2006 avec le 6 juillet 2006, l'agrément de la MDECS. La mise en œuvre du projet a été marquée ensuite par la signature de la convention d'objectifs pluriannuelle pour 4 ans, en octobre 2007 et sur le développement des outils de visioconférence au premier trimestre 2008.

La Maison de l'emploi et de la cohésion sociale de la Lozère, de ressort départemental et présidée par Jean-Paul Pourquier, a pour objectif d'associer les collectivités territoriales, de fédérer l'action des partenaires publics et privés et d'ancrer le service public de l'emploi, notamment le Pôle Emploi dans les territoires en développant notamment des points d'accueil sur l'ensemble du département.

Portées par les collectivités locales, les **neuf plates-formes couvrent le territoire** (Saint-Chély, Marvejols, Langogne, Fournels, Villefort, Masegros, Florac, Pont de Montvert et Meyrueis), ce qui permet de minimiser les déplacements et par conséquent les coûts de transports pour accéder aux services, ce qui est d'autant plus important pour les usagers des services publics de l'emploi et de la cohésion sociale.

Les animateurs des plates-formes délocalisées, salariés des collectivités locales partenaires, sont formés pour renseigner et guider les usagers dans leurs relations avec l'ensemble des organismes, notamment au travers d'outils de visioconférence.

Une coordination départementale assure l'animation et le pilotage du réseau, la gestion de crédits alloués au fonctionnement et à l'investissement pour chacune des structures partenaires (collectivités et partenaires associés) et l'ingénierie des projets inscrits dans les axes prioritaires en partenariat avec le service public de l'emploi.

Dans le cadre d'une expérimentation nationale, ce réseau a signé un contrat « + de services » en 2012, augmentant son **réseau de partenaires** de façon significatif. A ce jour, les partenaires sont au nombre de 17 : Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale Lozère, Cap Emploi, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Conseil général, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, DDCSPP, SNCF, EDF, ERDF, UDAF...

La **fréquentation** de l'ensemble des plates-formes est **en croissance** depuis leur mise en place atteignant jusqu'à 1600 visiteurs mensuels. Les questions de **formation, d'insertion et d'emploi** sont celles qui génèrent le plus de visites des plates-formes (67%), viennent ensuite les questions de **prestations sociales et de logement** (16%), puis **l'action sociale et les services à la personne** (11%), mais aussi le **lien avec les services de l'État** (3%) et enfin, les **problématiques juridiques** (3%). Pour chacune de ces thématiques, des structures partenaires sont mobilisées pour répondre aux attentes des usagers.

Le Conseil général cofinance cette action à hauteur de 40 000 euros par an, aux côtés de l'Etat (DIRECCTE et DETR) qui apporte 170 000 euros par an et des collectivités territoriales qui apportent 80 000 euros par an.





3.3 Développement des crèches, des haltes-garderies et des centres de loisirs sans hébergement

Face aux besoins de la population lozérienne mais également pour attirer des jeunes familles, le Conseil général a choisi de participer financièrement au développement des structures d'accueil de la petite enfance par le biais de subventions d'investissement et de fonctionnement attribuées aux gestionnaires des structures. Les structures éligibles à ce programme d'aides financières sont de deux catégories : les structures d'accueil collectif de type crèches, micro-crèches, haltes-garderies, multi-accueil et les centres de loisirs sans hébergement (CLSH). Les subventions d'investissement portent sur les travaux de création, d'extension, de remise à la norme et d'équipement ou d'aménagement des structures. Les aides au fonctionnement prennent la forme de subvention de démarrage et d'une subvention pérenne calculée sur le nombre de journées d'accueil réalisées.

Le programme de soutien aux structures d'accueil de la petite enfance a été mis en place en 2004. Dans le cadre du projet Lozère 2007-2013, et dès 2007 pour faire face aux évolutions démographiques et aux attentes fortes des populations, le programme a été renforcé. Il a permis d'une part d'augmenter les capacités d'accueil du département et d'autre part d'améliorer les conditions matérielles et la qualité de l'accueil dans ces structures. Depuis 2008, les projets innovants et ou mieux adaptés aux besoins du territoire comme les micro-crèches sont éligibles aux aides départementales.

En 2012, **le Conseil général soutient 13 structures de type crèche ou halte-garderie correspondant à 345 places.** Il soutient également les activités de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans avec **26 centres de loisirs sans hébergement proposant 285 places d'accueil.**

De nombreuses places ont été créées dans les crèches notamment :

- en 2007 : création de **8 places** pour un projet de crèche itinérante sur trois lieux : Le Pont de Montvert, Saint Frézal de Ventalon et Sainte Croix Vallée Française
- en 2009 : création de **9 places** pour le projet de micro-crèche de Sainte-Enimie,
- et 2012 : création de **79 places** sur les projets de Mende – Valcroze et Badaroux.

Le Conseil général a aussi soutenu la constitution de trois **Maisons d'Assistants Maternels**, qui regroupent plusieurs assistantes maternelles entre elles dans un lieu différent de leur domicile. Ces projets ont été développés au Rozier, à Montrodat et à Aumont-Aubrac.

Par ailleurs, le Département s'est impliqué dans la création et l'animation d'un **Relais d'Assistants Maternels (RAM) départemental**. Porté par l'UDAF, avec la mise à disposition d'une éducatrice jeunes enfants salariée du Conseil général, le RAM développe de nombreux ateliers à destination des assistants maternels, des enfants et des parents.

Par exemple en 2011, le RAM a organisé 95 ateliers, rassemblant 346 assistants maternels, 622 enfants et 45 parents.

Le Conseil général en complément du travail d'autorisation de ces établissements a apporté 304 000 euros de crédits pour le financement des projets de crèches.





3.4 Assurer le maintien des collèges lozériens

Le Département de la Lozère est mobilisé pour le **maintien de ses collèges**, avec les **meilleures conditions possibles en termes d'accueil, d'études, de transport scolaire et de restauration** des jeunes et des personnels. Le Département investit également pour l'**équipement en Technologies de l'Information et de la Communication** de ses établissements.

Le travail sur le maintien des collèges lozériens s'est porté sur plusieurs aspects de l'action du Conseil général entre 2007 et 2013 :

- Des **réponses organisationnelles** ont été mises en place pour permettre le maintien des collèges, notamment celui de Sainte-Enimie menacé en 2011 par une année qui s'annonçait sans arrivée de 6ème :
 - Une **Unité Pédagogique de Proximité** a été créée entre les collèges de Florac et de Sainte Enimie. Cette solution, combinée à l'action menée pour recruter des élèves, permet au site santrimiol de se maintenir en mutualisant la direction et certains services administratifs entre les deux collèges.
 - Le Conseil général a maintenu quant à lui ses personnels administratifs et techniques sur les deux sites, ainsi que sa cuisine pour la restauration scolaire. Il a également adapté ses circuits de ramassage scolaire.
- **D'importants investissements ont été aussi réalisés par le Conseil général pour inscrire les collèges lozériens dans la modernité** et pour défendre leur compétitivité. Parmi ceux-ci on peut lister :
 - Le **déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT)** pour tous les collèges s'achève fin 2012 : il s'agit d'équiper les collèges de salles informatiques avec de 15 à 30 postes en accès libre pour les élèves. Ces équipements déployés avec des technologies filaires sont combinés avec une amélioration des connexions en internet haut débit (voire en internet très-haut débit). La maintenance de ces unités est assurée de façon centralisée par le Service Informatique du Conseil général. Ce développement permet d'inscrire les collèges dans la modernité.
 - Des **solutions de visio-conférence** ont été également mise en place pour certains enseignements notamment de langues. Ceci permet une meilleure gestion des emplois du temps pour des enseignants intervenant dans plusieurs établissements tout en maximisant les possibilités de choix de langues. Par ailleurs, notamment à Marvejols, les outils de visio-conférence servent aussi de supports à des échanges avec des classes dans d'autres pays européens et à des cours communs.
 - Enfin le Département investit pour la **restructuration de l'externat du collège du Collet de Dèze**. Le projet de maîtrise d'œuvre sera réalisé en 2012 et 2013, pour une réalisation des travaux entre 2013 et 2015.
- Le Département a également engagé des **actions qui préparent l'avenir de ses collèges** :
 - Le diagnostic relatif à l'accessibilité a été réalisé pour l'ensemble des établissements.
 - Une réflexion sur la restauration scolaire a été initiée afin de rendre ce service avec un maximum d'efficacité et dans des conditions d'équipement satisfaisant.

De ces deux réflexions découleront un phasage des travaux pour les années à venir.

De même, le Conseil général a engagé les premières démarches en vue de la construction d'un nouveau collège à Meyrueis qui constitue le prochain projet de grande envergure.





3.5 Évolution du dispositif d'accueil des personnes âgées : faciliter le maintien à domicile, innover dans les prestations proposées en établissements (modernisation des établissements, accueil de jour, accueil temporaire...)

Depuis 2003, le Conseil général de la Lozère a mis en place un programme de subventions à l'investissement pour soutenir les projets de modernisation des structures accueillant des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Dans le cadre d'une politique globale de prise en charge de la personne âgée sur le département ce programme a permis d'adapter la capacité d'accueil aux besoins locaux, d'en améliorer la qualité et d'en harmoniser la répartition sur le territoire. Toutefois des changements importants sont intervenus dans ce domaine. De nouveaux dispositifs régis par la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) ou développés dans le cadre du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'Autonomie (PRIAC) ont modifiés le contexte d'intervention du Conseil général.

À partir de 2008, dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes âgées, les aides du Département du **programme de modernisation des EHPAD** ont été orientées en priorité vers des **opérations qualitatives ; notamment les travaux de restructuration, de modernisation, de mise aux normes de sécurité et techniques ainsi que les projets innovants.**

En 2013, l'ensemble des 29 établissements (qui peuvent être multi-sites) **aura été concerné** par ces investissements d'amélioration qualitative. Près de 25 millions d'euros auront été investis par le Département dans ces établissements et notamment pour des travaux renforçant les conditions de sécurité et d'hygiène des locaux, mais aussi améliorant le confort, notamment le volume des chambres.

Il faut noter l'important effet levier du concours financier du Département en terme de montant des travaux réalisés. Pour 1 million d'euros financé, ce sont plus de 2 millions et demi de travaux qui sont entrepris.

Le soutien financier du Conseil général permet d'entreprendre ces travaux nécessaires à **l'accueil dans de bonnes conditions des personnes âgées** sans que cela n'implique un accroissement trop important du prix de journée facturé aux usagers et à leurs familles.

Entre 2007 et 2013, des redéploiements ont été effectués entre établissements ne conduisant pas à une augmentation du nombre total de places mais permettant d'adapter le nombre de place aux besoins locaux et aux contraintes techniques des bâtiments.

Les places redéployées ont permis :

- la création d'un site secondaire pour l'EHPAD de la Canourgue sur la commune du Masegros.
- Le développement de formes plus innovantes en termes d'accueil : ainsi 16 places ont été créées en accueil de jour et 6 places en accueil temporaire.

Entre 2007 et 2012, le soutien du Conseil général a permis de moderniser 815 lits dans 17 établissements avec un montant total de subvention de 18 398 552 euros. De même pour la même période, 10 établissements ont bénéficié d'une subvention pour remise aux normes de sécurité d'un montant de 580 724 euros.



Le Conseil général s'est également investi sur le champ du maintien à domicile :

- en **renforçant et repositionnant le CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination qui est directement un service du Conseil général qui a développé un partenariat avec le CODERPA, la CARSAT et la MSA ;
- en développant, via le CLIC, des **actions de soutien des familles, d'aide aux aidants** ;
- en apportant un **accompagnement technique aux opérateurs lozériens du maintien à domicile** leur permettant de mobiliser près de 60 000 euros de financements d'État (CNSA et ARS) pour leur modernisation et la professionnalisation des agents et des services.

En complément à ces actions, le Conseil général a développé, en finançant des collectivités locales, des services de transports à la demande comme présenté précédemment (Cf. action n°1.5).





3.6 Innovation dans la prise en charge des personnes en situation de handicap : développer l'externat, créer des places d'accueil temporaires, aménager des lieux d'accueil pour séjours de vacances

Le Conseil général au cours de la période 2007-2013 s'est également impliqué dans le champ de la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de la compétence sociale du Département, l'action s'est concentrée sur l'hébergement à travers l'aide sociale permettant de financer les frais de séjours des personnes handicapées lozériennes.

Un **redéploiement des places** a permis la mise en place en 2010 de **deux nouvelles formes d'accueil** portées par l'association Le Clos du Nid :

- Le **SATELI : Service d'Accompagnement du TEMps Libéré** dont l'objet est d'accompagner les personnes désireuses de travailler en temps partiel en ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail – ex CAT) notamment en vue de se préparer progressivement à une cessation d'activité. Ce service dispose de 4 places à temps plein soit 8 places en temps partiel.
- Un **Établissement d'Accueil Temporaire et d'Urgence (EATU)** a été également créé pour les personnes handicapées qui vivent en établissements ou à domicile pour leur offrir des séjours de rupture (besoin de changement de cadre pour une période donnée, temps de repos pour l'équipe de l'établissement habituel ou pour les aidants familiaux) ou des prises en charge d'urgence (besoin de prise en charge d'une personne handicapée en cas de problème de santé de l'aidant familial par exemple). L'établissement dispose de 24 places dont 6 places sous compétence du Conseil général.

Le Conseil général a également soutenu :

- La création d'un **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** pour l'ensemble de la Lozère qui fonctionne depuis le 1er mai 2007 porté par l'association « Les Résidences Lozériennes d'Olt ». Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, d'assurer des missions contribuant à la réalisation du projet de vie de la personne adulte handicapée par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leurs accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Le service s'adresse donc aux personnes adultes handicapées de la Lozère quelque soit la nature du handicap (moteur, mental psychique, sensoriel). Le SAMSAH intervient sur l'ensemble du département au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités en milieu ordinaire ou protégé. Le service est autorisé pour 15 places avec un taux d'activité à 100%.
- La création du **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)** de la Lozère : qui permet à ses adhérents (34 en 2011) en situation de handicap de vivre des temps de rencontre, d'entraide et de loisirs. L'animatrice a participé à la première promotion du diplôme universitaire spécifique « d'animatrice de GEM » mis en place à l'Université Paris VIII et elle s'est vu remettre son diplôme par la Ministre de la santé Madame Roselyne Bachelot.

Dans la période 2007-2013, l'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux (ALLFS) et la Communauté de communes du Gévaudan ont également porté, avec le soutien du Conseil général, la réalisation du **Complexe Euro-méditerranéen Sport Loisir Handicap de Montrodat**. Adossé au Centre de Montrodat, le Complexe propose un village de gîtes accessible aux différentes formes de handicap, des installations sportives intérieures et extérieures permettant la pratique d'activités sportives pour les personnes handicapées et d'un centre de formation pour l'encadrement sportif des personnes handicapées. Le Département a apporté un financement de 742 946 euros (en cumulé) au projet.

Illustration : © Peppi18 - Fotolia



MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES
HANDICAPÉES



3.7 La Maison Départementale des Personnes Handicapées : faciliter les démarches des personnes handicapées en réunissant en un même lieu les différents intervenants

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a été mise en place à partir du 1er janvier 2006.

Cette création découle de la loi du 11 février 2005 qui a introduit la notion de compensation du handicap, d'accès à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Placée sous la responsabilité du Président du Conseil général, elle regroupe en un même lieu toutes les compétences du service personnes handicapées du Conseil général et ceux de la MDPH.

Sur le plan administratif, elle associe, dans un Groupement d'Intérêt Public (GIP), des représentants du Conseil général, des associations de personnes handicapées, de l'État, de l'Éducation nationale et des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales.

Au cours de la période 2007-2013, la MDPH s'est structurée et ses moyens ont été renforcés.

Cette structure rassemble les différents intervenants pour les démarches des personnes handicapées. Son équipe pluridisciplinaire de douze professionnels aux compétences différentes et complémentaires apporte au quotidien des réponses à chaque situation individuelle en accompagnant notamment la mise en œuvre de prestations de compensation du handicap (aide humaine ou technique, aménagement du logement ou du véhicule, assistance animalière), en fonction des demandes exprimées et du projet de vie.

Elle a pour mission d'informer, de répondre et d'évaluer les besoins des personnes en situation de handicap pour construire et proposer des plans d'aides personnalisés.

Les évaluations sur le fonctionnement de la MDPH placent la **structure lozérienne parmi les plus performantes de France** avec une instruction rapide des dossiers et un taux de rencontre des usagers très important. Plus de 50% des usagers lozériens sont rencontrés physiquement chaque année.



3.8 Maintien des commerces en centres bourgs

L'offre de commerces de proximité contribue aux bonnes conditions de vie sur le territoire et au maintien des populations dans les bourgs et hameaux. Le Conseil général est impliqué sur le maintien d'une offre commerciale sur le territoire.

En plus du soutien aux entreprises en tant que telles présenté plus spécifiquement dans une partie suivante, le Conseil général est mobilisé sur deux dispositifs d'aides en faveur des commerces en centres-bourgs.

- Le règlement d'aide en faveur du commerce rural permet, en apportant une contrepartie aux crédits européens du FEADER, de développer des points multiples ruraux concentrant plusieurs activités commerciales et de services à une échelle fine de proximité.
Près de 302 000 euros ont été consacrés à ce programme et 20 collectivités ont été aidées pour la mise en place de points commerciaux de proximité.
- Par ailleurs, le Conseil général aide les entreprises commerciales implantées en centres-bourgs pour l'amélioration qualitative de leurs vitrines, contribuant ainsi à la fois à soutenir ces commerces locaux et à améliorer l'apparence extérieure des villages.
Ce sont plus de 155 000 euros qui ont été consacrés à ce programme "opération vitrine" et 48 entreprises qui ont été aidées.

En fonction de leurs projets, les entreprises commerciales peuvent également être accompagnées financièrement par le Conseil général (Cf. partie 7).





3.9 Favoriser l'accès aux sports pour le plus grand nombre et coordonner les activités de sport de pleine nature

L'accès aux activités sportives a été mis en avant dans le cadre du projet Lozère 2007-2013 comme une composante importante du cadre de vie. Le Conseil général s'est donc impliqué fortement dans ce domaine :

- Le Département finance les 26 comités départementaux sportifs représentant une discipline sportive pour la Lozère.
- Il finance également les équipes sportives évoluant au niveau national ainsi que les associations organisatrices de compétitions sportives nationales ou internationales en Lozère.
- Le Conseil général s'investit également sur la formation des jeunes sportifs en contribuant au financement d'interventions de professionnels de l'encadrement sportif dans les clubs locaux. En 2011, 118 clubs ont bénéficié de cette aide.
- Le Département accompagne également l'investissement en matériel sportif pour les petits clubs. Cela représente 27 clubs en 2011.
- Le Conseil général contribue également aux frais de transports vers les piscines pour les écoles primaires qui souhaitent proposer un apprentissage de la natation à leurs élèves.
- Il intervient aussi en soutien aux politiques jeunesse des Communautés de communes et permet le recrutement d'animateurs sportifs professionnels pour l'animation d'activités.
- Enfin, en partenariat avec la DDCSPP (DDJS lors de la mise en place du projet en 2006), le Conseil général propose l'opération Été Sport Nature qui, en finançant une partie de l'encadrement des activités, permet l'accès à des pratiques sportives pour les jeunes lozériens et jeunes touristes en séjour sur le Département. Cette opération permet à la fois de proposer des activités attractives aux publics des jeunes qui ne sont pas forcément attirés par des séjours touristiques à la campagne, de découvrir des sports et d'inciter à une pratique régulière sur l'année. De 2006 à 2010 : près de 8000 places ont été utilisées auprès d'une trentaine de prestataires lozériens participant au dispositif.

Au cours de la période 2007-2013, le Conseil général s'est fortement investi sur la **coordination des activités de pleine nature** en mettant en place la **CDESI** (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) dès la fin 2006 et en dédiant un agent sur l'accompagnement des activités de pleine nature.

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires est en cours d'élaboration. Il constitue le travail de fond mené par la Commission. Des grilles de sélection des Espaces, Sites et Itinéraires à intégrer au plan ont été réalisées en concertation avec les membres de la commission qui a un rôle de coordinateur, de médiateur et de fédérateur des activités de pleine nature. Ces grilles portent notamment sur la maîtrise foncière, sur la gestion, l'entretien et la sécurité, sur l'impact environnemental de l'activité, sur la fréquentation, sur l'inscription paysagère et la mise en valeur du patrimoine.



Un **travail important a été conduit sur la randonnée** tant sur les grands itinéraires (GR, GRP...) que sur les petites randonnées avec une volonté de rationalisation des PR et la sélection de 2 itinéraires par cantons (par rapport à leur intérêt, leur fréquentation et leur suivi).

De plus dans le but de concilier les différents usages des espaces, une charte des bonnes pratiques pour les activités motorisées, non-motorisées et nautiques a été mise en place et diffusée sur le territoire.

La mission d'animation de la CDESI, créée et animée par le Conseil général, porte ses fruits ; c'est une mission clairement identifiée et reconnue par les partenaires institutionnels et du domaine associatif dans les thématiques des activités de pleine nature et d'environnement.

Un travail est également mené sur la **préparation des grands évènements sportifs** en Lozère notamment le Trèfle lozérien et le Gévaudathlon. Ces échanges permettent d'anticiper au mieux les contraintes de sécurité des manifestations, la préservation des milieux et permet d'éviter au maximum les conflits.

En appui à ce travail, pour faciliter les échanges entre les organisateurs de manifestations sportives, les services de l'État et la CDESI et afin de produire les documents cartographiques nécessaires aux démarches, le Conseil général propose via son outil Scinpat, une entrée spécifique pour les organisateurs de manifestations sportives. Des actions de formation ont été organisées en 2012 sur ce sujet.

Enfin, le Conseil général apporte **accompagnement et ingénierie au service de projets structurants dans le cadre des activités de pleine nature**. Deux projets peuvent être évoqués :

- la création de 6 via-ferrata en Lozère,
- le plan de gestion du Cirque des Baumes.







3.10 Dans le domaine de la culture : mettre en place un calendrier départemental de l'ensemble des manifestations (agenda culturel)

L'offre en Lozère en termes d'animations, de culture et de sport est importante malgré un public potentiel assez dispersé sur le territoire. Compte-tenu de ce contexte, l'équilibre économique de ces actions nécessite une coordination en termes de calendrier et une communication adaptée pour promouvoir les événements.

Le projet Lozère 2007-2013 avait donc intégré le développement d'un calendrier départemental support pour les organisateurs de manifestations. Il s'agissait de permettre à la fois une meilleure coordination de l'organisation des manifestations lozériennes (notamment en ce qui concerne la fixation des dates) mais aussi diffuser un agenda le plus exhaustif possible en direction des lozériens et des touristes.

Le Conseil général a initié la **mise en place et l'animation d'un portail culturel départemental présentant l'information culturelle du département**, au delà-même des projets financés par le Département. En plus de l'agenda, ce portail internet présentera des contenus informatifs : interviews d'artistes ou de programmateurs culturels...

La mise en ligne du portail est prévue entre la fin de l'année 2012 et le début 2013.

D'ores et déjà le nouveau site internet du Conseil général valorise les diverses initiatives culturelles, sportives ou d'animation du territoire. Le portail culturel n'intégrera que les manifestations considérées comme culturelles, c'est à dire faisant appel à une prestation d'artiste professionnel.





3.11 Dans le domaine de la culture : soutenir la création artistique

Suite aux travaux sur le schéma départemental d'enseignement artistique, **le Conseil général a structuré sa politique en faveur de la culture.**

Ainsi le Département soutient :

- le fonctionnement des structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental,
- les manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental,
- les associations locales organisatrices d'évènements de moindre ampleur,
- l'édition et la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques,
- la création artistique.

Le projet Lozère 2007-2013 avait mis en évidence la création artistique et cette nouvelle politique culturelle menée par le Conseil général a pris en compte le soutien à ce type d'initiatives.

Par rapport à l'enjeu global de « contribuer au maintien et à l'amélioration du cadre de vie », les différents programmes d'aides du Département y contribuent en soutenant le dynamisme culturel du territoire.

Entre 2007 et 2009 sur les anciens programmes, ce sont **3 357 385 euros qui ont permis de financer des projets culturels** portés par des associations et l'École Départementale de Musique de la Lozère (EDML), y compris le soutien aux publications par achat de tirages.

Pour 2010 et 2011, **dans le cadre des nouveaux règlements, ce sont près de 2 200 000 euros qui sont venus en soutien à 104 initiatives culturelles :**

- 2 037 635 euros pour le fonctionnement des structures culturelles et artistiques d'intérêt départemental, dont l'EDML et les organismes missionnés,
- 82 516 euros pour les manifestations culturelles et artistiques d'intérêt départemental,
- 21 598 euros pour les associations locales organisatrices d'évènements de moindre ampleur,
- 37 272 euros pour l'édition et la valorisation des connaissances scientifiques, patrimoniales ou linguistiques,
- 7 000 euros pour la création artistique.





3.12 Dans le domaine du patrimoine : conseiller et accompagner la conservation du patrimoine mobilier

Au cours de la période 2007-2013, le Conseil général s'est fortement impliqué dans la protection et la mise en valeur du patrimoine mobilier notamment celui des communes.

Ce travail important réalisé par des agents du Conseil général, présents en permanence sur le terrain, concerne :

- **L'inventaire du patrimoine mobilier** : c'est à dire l'identification des œuvres, leur datation et une mission de conseil en conservation et en sécurité pour ces œuvres. La plupart des communes a été inventoriée puisqu'il n'en reste qu'une vingtaine.
- Le Conseil général réalise également des **travaux de conservation préventive pour les œuvres du patrimoine local** non protégée au titre des Monuments Historiques. Cette conservation préventive consiste en du nettoyage, du traitement et l'apport de conseils sur la conservation et le stockage des œuvres. Depuis la création de cette mission en 2008, elle représente 1520 heures d'intervention sur site.

En 2012, avec le soutien de la DRAC, le Conseil général a mis en place un « **plan objet 2012** » qui consistait à **l'intervention gratuite pour les communes de restaurateurs spécialisés** pour le nettoyage, le traitement, la consolidation et des conseils aux collectivités. Cette intervention s'est concentrée sur les 20 communes où le volume d'objets était important ou qui présentait des désordres sanitaires nécessitant un traitement urgent.

De plus le Conseil général accompagne techniquement et financièrement les travaux de restauration menés par des professionnels qualifiés.





3.13 Dans le domaine du patrimoine : mieux connaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti

Le Conseil général de la Lozère s'investit également **dans la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti.**

Un **inventaire architectural** est mené canton par canton dans le cadre de la mise en œuvre d'un atlas du patrimoine culturel. Une publication par canton est proposée à chaque fin d'inventaire.

En complément de ce travail de connaissance du patrimoine, **le Conseil général accompagne financièrement les travaux de maintien et de mise en valeur du patrimoine :**

- pour les monuments historiques classés,
- pour les monuments historiques non classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques : églises, temples...
- pour le petit patrimoine rural : fours, fontaines, lavoirs, croix, métiers à ferrer...
- pour les monuments aux morts,
- et pour le patrimoine rural non protégé (P.R.N.P.) : édifices usuels ou vernaculaires isolés sur lesquels se fonde l'identité du paysage rural lozérien : fours, pigeonniers, lavoirs, moulins, châteaux...

Au cours de la période 2007-2012, **les aides au patrimoine bâti représentent 5 400 000 euros de subventions pour plus de 16 000 000 euros de travaux concrétisant 291 projets.** On constate ici l'important effet levier des aides du Département pour contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti mais également à l'activité des entreprises du bâtiment réalisant les travaux de restauration du patrimoine.





3.14 Développer et améliorer qualitativement le parc de logements

Lorsque l'on évoque le cadre de vie, la question du **logement** est très importante et **le Conseil général est mobilisé** sur cette thématique.

Le Département apporte un **soutien financier** :

- à la **construction ou à la réhabilitation de logements par les communes, sociétés HLM, sociétés d'économie mixte, communautés de communes**. Au cours de la période 2007-2012, les aides au développement et à l'amélioration du parc de logements représentent **209 projets constitués de un ou plusieurs logements**. L'investissement du Département sous la forme de subventions est de 1 553 223 euros pour près de 30 000 000 euros de travaux réalisés.
- à l'**amélioration de l'efficacité énergétique des logements de propriétaires occupants dans le cadre du programme national « Habiter mieux »**. L'aide financière du Département est complémentaire aux aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et de l'ASE (Aide à la Solidarité Écologique).
- à l'**animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** pour la transformation ou l'amélioration de l'habitat.
- à la **construction ou à la réhabilitation de logements pour les jeunes agriculteurs** (ayant un revenu imposable inférieur aux ressources retenues pour l'attribution des prêts aidés à l'accession sociale).

Le Conseil général apporte également sa **garantie pour les emprunts contractés par les sociétés HLM pour la construction ou la rénovation de logements**. En septembre 2012, la garantie du Département est active sur **244 opérations, représentant 2 239 logements dont 68 opérations nouvelles qui ont bénéficié de ce soutien au cours de la période 2007-2013**.

Ces garanties d'emprunt s'élèvent à 24 572 130,06 euros pour 70 040 031,80 € d'emprunts contractés par des organismes HLM.





3.15 Aménager les villes et villages du département et développer les équipements locaux

Le Conseil général soutient fortement chaque année les collectivités locales qui s'investissent dans l'**aménagement de leurs espaces publics** : rues, places, parkings... et dans le **développement d'équipements sportifs et de loisirs** : aires de loisirs, terrains de sports, tennis, complexes sportifs.

Ainsi le Département contribue à l'**amélioration qualitative de l'esthétique des bourgs** puisque les travaux d'aménagement de village permettent un réaménagement des espaces publics. Ces travaux consistent très souvent en l'enfouissement des réseaux secs (téléphone, électricité) et, si cela s'avère pertinent, ils sont coordonnés avec les opérations de renouvellement des réseaux humides. Le Conseil général intervient financièrement aux côtés des communes directement pour les aménagements de surface ainsi que pour l'eau potable et l'assainissement. Pour l'électricité, le Conseil général délègue au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement (SDEE) de la Lozère une subvention globale d'environ 250 000 euros par an.

Le Département intervient également dans le **financement d'équipement sportifs ou de loisirs de proximité**.

Ce soutien permet d'améliorer le cadre de vie et d'embellir les villages.

Entre 2007 et 2012, se sont **525 projets qui ont été retenus représentant 26 947 344 euros de subventions et 94 915 234 euros d'investissements** au total sur le territoire. On mesure ainsi de façon très prégnante l'engagement du Département en faveur de l'investissement sur son territoire et en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de l'esthétique des villages et de leurs équipements. L'impact sur le dynamisme économique du secteur des travaux publics est considérable.

loisirs **travail**

logement

santé

enfance

Vivre en Lozère

Notre réseau vous accompagne

4. Accueillir de nouvelles populations

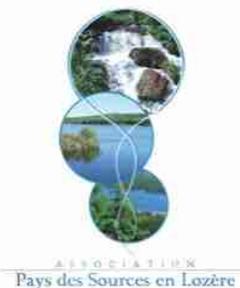
Dès la définition du programme Lozère 2007-2013, la problématique de l'accueil de populations a été posée. En effet, l'enjeu est de taille : avec une population lozérienne vieillissante, de faible densité et en baisse régulière depuis la révolution industrielle jusqu'aux années 90... les répercussions dans plusieurs domaines peuvent être fortes : le maintien des écoles et des collèges, l'activité et la disponibilité de main d'œuvre pour les entreprises et les artisans, la vie des commerces, le maintien des services publics...

Lors de la définition du projet, nous assistions à une inversion de tendance puisque la population de la Lozère avait augmenté de 3,5 % (2606 personnes en plus) entre 1990 et 1999. Ce chiffre est dû principalement au solde migratoire positif (nombre d'arrivées supérieur au nombre de départs) qui compense le déficit du solde naturel (le nombre de décès dépasse celui des naissances). L'objectif de l'action retenue était de faire de la Lozère une terre d'accueil pour les jeunes actifs, pour les entreprises et pour tous ceux qui feront le choix de venir vivre en Lozère et ainsi de se structurer pour accueillir de nouvelles populations.

Les mesures :

En complément de l'ensemble des mesures du projets Lozère 2007 – 2013 ici présentées et de celles déjà existantes, il conviendrait de structurer et promouvoir les offres d'accueil :

- mettre en place un « guichet unique » informatif, sorte de porte d'entrée facilitant, pour tout nouvel arrivant son projet d'installation en Lozère et son suivi.





4.1 Mettre en place un « guichet unique » informatif, sorte de porte d'entrée facilitant, pour tout nouvel arrivant son projet d'installation en Lozère et son suivi

En plus de toute l'action menée par le Conseil général sur son territoire, et qui contribue à disposer de conditions d'accueil satisfaisantes, le Conseil général s'est engagé dans un travail en faveur d'un **accueil qualitatif des nouveaux arrivants en Lozère**.

À ce titre, **le Conseil général a formé le Réseau Accueil Lozère composé des différents acteurs impliqués dans l'accueil de nouvelles populations**. Plutôt qu'une entrée unique sous forme de guichet, c'est une logique réticulée qui a été mise en œuvre, **chaque point du réseau pouvant être un point d'entrée, l'accompagnement étant assuré par un référent avec l'appui des compétences du réseau**. Ce Réseau rassemble donc :

- Le Conseil général de la Lozère
- Lozère Développement
- Le Pays Gorges Causses Cévennes
- Le Pays des Sources en Lozère
- Le Pays du Gévaudan-Lozère
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- La Chambre d'Agriculture
- Le dispositif inter-consulaire « Relance »
- La Maison de l'Emploi et de Cohésion Sociale de la Lozère
- La SAFER
- Lozère Tourisme – Comité Départemental du Tourisme

Le développement de ce Réseau, son animation et sa coordination a été rendu possible par le financement, d'un poste de chargé de mission dans le cadre d'un appel à projet du Massif Central. La **Charte du Réseau Accueil Lozère** liant tous les partenaires dans cet objectif d'accueil a été signée le 22 octobre 2012. Le Conseil général et son opérateur Lozère Développement portent donc un programme d'action de 269 000 € sur 2 ans (entre fin 2011 et 2013).

L'action première du Réseau est la coordination de ces membres, ce qui s'est concrétisé par la Charte des partenaires mais également par une **organisation du suivi commun des porteurs de projets**.

En 10 mois de fonctionnement, le réseau a apporté un suivi mutualisé pour 110 projets, avec pour chacun d'eux la mobilisation complète des partenaires en faveur de la réussite du projet.



Le Conseil général dans le cadre du Réseau a également souhaité s'investir dans la **création d'offre**. Le choix s'est porté sur le **développement de télécentres permettant d'envisager l'accueil de télétravailleurs** dans de bonnes conditions. À la suite d'un appel à candidatures, ce sont **5 projets qui ont été retenus** (Cf. action n°7.8).

Le Réseau Accueil Lozère s'est impliqué également en 2012 dans la **promotion de l'offre d'accueil** du territoire lors de diverses manifestations :

- Le Salon ProvEmploi à Paris où une participation a été organisée en lien entre le Réseau de l'Accueil et les partenaires du service public de l'emploi.
- La Foire de Printemps à Aumont-Aubrac, événement organisé par la CCI qui proposait un espace dédié aux porteurs de projets et permettant également la sensibilisation des visiteurs à l'importance de l'accueil.
- Le semi-marathon Marvejols-Mende, où le Réseau disposait d'un stand pour échanger avec les coureurs et leurs familles venus de toute la France et même au-delà.

Pour ces deux dernières manifestations, la promotion de l'offre était couplée à un travail de **sensibilisation des acteurs locaux** sur les enjeux de l'accueil de nouvelles populations. Ce travail sera renforcé au cours de l'année 2013 notamment avec la diffusion des résultats de **l'étude menée par l'INSEE sur le profil des nouveaux arrivants en Lozère**.

Cette sensibilisation et la présentation des travaux du Réseau ont été faites en 2012 lors du Colloque Sport Massif-Central où une intervention a permis de présenter aux acteurs du sport l'importance de leur rôle dans la démarche d'accueil et d'hospitalité sur le territoire ; le Réseau a également présenté son fonctionnement et ses outils collaboratifs lors des Universités Européennes de l'Accueil à Clermont-Ferrand.

Par ailleurs, **le Conseil général soutient le travail de terrain réalisé par les 3 Pays associés à cette démarche**. Il cofinance l'action menée sur le territoire en termes d'animation et de construction d'une offre d'accueil permettant de vivre et travailler en Lozère.



5. Préserver et valoriser le capital environnemental de la Lozère

Lors de l'élaboration du projet Lozère 2007-2013 a été mis en avant le capital environnemental de la Lozère. En effet, notre département est préservé. Il a été épargné par la révolution industrielle et ses conséquences sur l'environnement. Il dispose de ressources naturelles variées (eau, bois) et on peut identifier beaucoup de sites naturels exemplaires notamment dans les espaces protégés et particulièrement au sein du Parc National des Cévennes.

Ce sont autant d'atouts qui ont constitué les bases de l'action du Conseil général entre 2007 et 2013 avec l'ambition de faire de la Lozère un département à « haute valeur environnementale ».

Les mesures :

- Mettre en place une démarche d'accompagnement et de développement des énergies renouvelables et création d'une Maison des énergies et ressources renouvelables
- Accompagner la mise en place de démarches Haute Qualité Environnementale
- Inciter au recours aux énergies renouvelables par les collectivités et structures collectives
- Encourager le pastoralisme et le sylvopastoralisme, dispositif qui concourt également à la réduction du risque incendie
- Poursuite de la « Charte départementale de l'environnement » vers un Agenda 21

ADEME



Améliorer le confort, économiser l'énergie ?

renovation : la réglementation thermique



Économies d'énergie, confort,
revalorisation du patrimoine

renovation énergétique en copropriété





5.1 Mettre en place une démarche d'accompagnement et de développement des énergies renouvelables et création d'une maison des énergies et ressources renouvelables

La question de l'énergie et particulièrement des énergies renouvelables a été largement posée dans le projet Lozère 2007-2013. Le projet avait retenu la nécessité d'un accompagnement vers les énergies renouvelables qui impliquaient de nouvelles techniques et des inquiétudes techniques et paysagères.

Ce travail sur les **énergies renouvelables** a été mené, mais celui-ci a été complémentaire au travail d'**accompagnement vers les économies d'énergies**, qui se sont affirmées comme une première étape du travail dans ce domaine.

La difficulté principale était l'**accès à l'information et au conseil en matière d'énergies**. Le Conseil général s'est donc investi sur le sujet de l'énergie avec la mise en place, à partir de janvier 2009, d'une mission ayant pour but :

- actions de **sensibilisation**
- actions d'**information du grand public**
- **accompagnement conseil des collectivités** (pour des projets de construction ou d'amélioration des bâtiments)

Cette mission a été labellisée **Espace Info Énergie** par l'ADEME à partir du 1er janvier 2011.

En septembre 2011, la mission du Conseil général s'est transformée en une **Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) : Lozère énergie**.

Lozère Énergie, structure associative, constitue un **centre de ressources mutualisé entre partenaires institutionnels et de conseil dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie**, regroupant le Conseil général, les trois chambres consulaires et les délégations lozériennes des organisations patronales du BTP : FFB (Fédération Française du Bâtiment) et CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment).

Lozère Énergie travaille en direction de 3 types de public :

- le grand public
- les collectivités
- les professionnels du bâtiment

Avec un animateur à temps plein, Lozère Énergie financée à 80% par le Conseil général est opérationnelle, répond aux nombreuses sollicitations et contribue ainsi à une meilleure efficacité énergétique des constructions et au développement des énergies renouvelables.





5.2 Accompagner la mise en place de démarches Haute Qualité Environnementale

Dans le cadre du projet Lozère 2007-2013, pour concrétiser l'orientation de préservation du capital environnemental de la Lozère, **les démarches de constructions ou d'aménagements à Haute Qualité Environnementale (HQE) ont été promues.**

Cette démarche permet de prendre en compte des préoccupations de santé et de confort dans l'aménagement intérieur mais aussi l'environnement au sens général, avec des objectifs d'économie de ressources et de réduction des rejets dans l'environnement.

Plusieurs projets ont été accompagnés :

- la Zone d'Activités Économiques HQE de la Tieule
- l'Abattoir d'Antrenas
- la Grande Halle d'Aumont-Aubrac, non labellisée, mais qui a intégré beaucoup de principes de la démarche : construction en bois, à partir de ressources de proximité, récupération des eaux, intégration paysagère

Le Conseil général plus généralement a proposé un **soutien aux démarches HQE** via un programme d'aide spécifique permettant de **prendre en charge le surcoût impliqué par rapport à une construction classique.**

De même, à la suite du Grenelle de l'Environnement, le Conseil général a souhaité proposer un **dispositif incitatif pour la construction ou la rénovation de Bâtiments Basse Consommation (BBC) ou de Bâtiments à Énergie POSitive (BEPOS)** au delà des exigences de la réglementation thermique 2012.

Le Conseil général a également apporté son **soutien financier au projet de Pôle d'Excellence Rurale (PER)** porté par la CAPEB sur les **constructions basse consommation ou à énergie positive** ainsi que sur le bâtiment commun construit avec la Fédération du Bâtiment de la Lozère.

Ce **soutien spécifique aux démarches environnementales** a été également **intégré sous forme de majorations de subventions** :

- dans le cadre des aides à l'investissement des entreprises et des prestataires touristiques, en fonction du type d'établissement,
- et dans le cadre du financement des zones d'activités économiques, une charte de qualité a été mise en place. Elle s'appuie sur un certain nombre de critères dans les domaines suivants : eau, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets et intégration paysagère.





5.3 Inciter au recours aux énergies renouvelables par les collectivités et structures collectives

L'orientation du projet Lozère 2007-2013 indiquait à la fois la préservation et la valorisation du capital environnemental de la Lozère. Le **développement des énergies renouvelables** s'intègre directement dans cet objectif.

Le Conseil général a donc souhaité s'investir sur ce sujet en **accompagnant des projets de collectivités ou de structures collectives à l'usage de différentes technologies mobilisant différentes ressources renouvelables.**

Des dispositifs d'aide ont donc été mis en place pour le **financement** :

- de **solutions solaires thermiques** (études de faisabilité et travaux) permettant la production d'eau chaude sanitaire, notamment pour les établissements hospitaliers et médico-sociaux.
- de **solutions de chauffage au bois énergie** (études de faisabilité et travaux) pour les collectivités locales, les établissements sociaux et médico-sociaux et aux organismes HLM. Un soutien aux collectivités locales a été mis en place également pour les équipements de mobilisation de la ressource.

Par ailleurs, le Conseil général a soutenu des **projets innovants et expérimentaux** :

- une unité de séchage du foin en grange ;
- une unité de méthanisation des effluents d'élevage de plusieurs exploitations voisines avec des bio-déchets locaux. Cette unité de cogénération produit de l'électricité et de la chaleur utilisée pour les bâtiments environnants.

Le Conseil général finance aussi la mission bois énergie portée par les CCI de Lozère et du Gard avec 101 600 euros alloués de 2007 à 2012.





5.4 Encourager le pastoralisme et le sylvopastoralisme, dispositif qui concourt également à la réduction du risque incendie

Le projet Lozère 2007-2013 avait identifié le **pastoralisme et sylvopastoralisme** comme des **modes d'exploitation à défendre et soutenir**.

Le Conseil général s'est impliqué sur ce sujet au travers de diverses actions :

- Pour ce qui concerne le **pastoralisme** :
 - Le Département apporte son **soutien aux groupements pastoraux et associations foncières pastorales** au travers d'un financement du COPAGE de 9000 euros par an qui permet à ces groupements d'avoir l'appui administratif de base nécessaire au bon fonctionnement des structures.
 - Le Conseil général a également soutenu la **Ferme de reconquête de Montbrun**. Ce projet est né de la disparition d'activité agricole sur la commune. Un projet de valorisation pastorale et de développement du maraichage sur les terrasses alluvionnaires du Tarn a été mis en place. Une association foncière pastorale a été constituée et elle loue ses terrains au COPAGE et à la Chambre d'Agriculture. La commune s'est impliquée dans le projet en construisant le bâtiment d'élevage et les installations nécessaires pour le maraichage. Avec le cofinancement du Conseil général, ce projet a permis de maintenir une activité agricole sur ces espaces.
 - Le Conseil général apporte également son soutien financier aux **aménagements pastoraux**, mais le dispositif n'a pas été beaucoup mobilisé.
- Pour ce qui concerne le **sylvo-pastoralisme** :
 - L'objectif est de **faire cohabiter les activités forestières et agricoles pour aboutir une gestion concertée**. La ressource mobilisée peut en effet être assez opportune en période de sécheresse.
 - **Le Conseil général soutient les chartes forestières de territoire** (Chateauneuf, Cévennes) qui intègrent dans leur réflexion ce double usage de la forêt.

Le Conseil général s'implique également pour la **diversification de la ressource en eau dans l'aménagement de points d'eau collectifs** permettant d'abreuver les troupeaux au cours des parcours. En effet, l'impact de cette utilisation ponctuelle sur les installations d'eau potable peut être très important. Des solutions de micro stockage sont donc mises en place.

À noter autour de cette thématique, le classement de la zone Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2011 qui repose sur ce mode de gestion agro-pastoral des espaces. Le Conseil général a été très impliqué dans la candidature à cette reconnaissance. Depuis 2012, Jean-Paul Pourquier est devenu le premier Président de l'Entente Interdépartementale en charge d'animer le site.





5.5 Poursuite de la « Charte départementale de l'environnement » vers un Agenda 21

Le Conseil général de la Lozère a souhaité **poursuivre le travail engagé autour de la « Charte départementale de l'environnement »** en proposant une **évolution vers un Agenda 21** qui concrétise l'engagement de la collectivité départementale pour agir ensemble pour l'environnement et la préservation de la planète.

Ce travail a été mené au sein des services du Conseil général en prenant appui sur un groupe de travail et des référents de toutes les directions. La première étape a constitué en un **bilan carbone permettant de quantifier les émissions de gaz à effet de serre** par rapport à l'activité du Conseil général en 2008. Les sources internes d'émissions de gaz à effet de serre ont été intégrées : elles concernent les consommations énergétique des bâtiments de la collectivité, les déplacements des agents... mais les sources liées aux compétences exercées, notamment les transports ont aussi été intégrées. Le bilan carbone a été présenté aux élus le 25 janvier 2011.

A la suite de cette première étape, un **programme d'actions** a été défini avec des objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce programme d'action et ces objectifs de réduction des émissions ont fait l'objet d'une délibération lors du CG du 17 juin 2011.

Le Conseil général s'implique concrètement dans la préservation de l'environnement par diverses actions menées :

- la mise en place d'une chaudière aux granulés de bois au collège de Marvejols,
- le raccordement de ses bâtiments au réseau de chaleur de la Ville de Mende,
- la gestion différenciée des espaces naturels de l'aire de la Lozère et la campagne de re-boisement,
- la construction d'une chaufferie au bois granulé au centre technique ainsi que l'isolation thermique du bâtiment du Bleynard réalisation 2012 – 2013,
- la conception du Centre Technique du Malzieu qui intègre la gestion de l'eau de ruissellement du stock de sel, un éclairage nouvelle génération, et une réduction des zones imperméabilisées,
- et les travaux de l'externat du collège du Collet de Dèze contribueront au respect de la réglementation thermique 2012 en s'appuyant au maximum sur les normes les plus exigeantes.



6. Gérer la ressource en eau

Le projet Lozère 2007-2013 a renouvelé le constat de réserves en eau faibles et de capacités de stockage limitées alors même que la Lozère est le pays des sources. Les nombreux usages tels que l'alimentation domestique, l'agriculture ou la défense contre les incendies, nécessitent une gestion adaptée et optimisée de cette ressource en eau. Pour cela, de nombreux efforts ont été engagés au travers du projet Lozère 2007-2013 et du schéma directeur départemental d'approvisionnement en eau potable, pour préserver qualitativement et quantitativement les ressources existantes et adapter les usages.

Les mesures :

- Mise en place d'un plan stratégique de gestion de l'eau potable avec plusieurs niveaux d'intervention :
 - des démarches préalables : économie d'eau, récupération eaux de pluie, réduction des pertes sur les réseaux, recherche de ressources alternatives pour des usages qui ne nécessitent pas de l'eau potable (abreuvement des troupeaux, ...)
 - privilégier les prélèvements d'eau lorsque celle-ci est naturellement abondante (par des mesures de stockage)
 - gestion des infrastructures d'eau potable et d'assainissement afin de garantir la qualité des services et la longévité des ouvrages.
- Face à l'importance de cet enjeu, le Conseil général renforce son action en créant une mission d'appui aux collectivités





6.1 Mise en place d'un plan stratégique de gestion de l'eau potable avec plusieurs niveaux d'intervention :

- Des démarches préalables : économie d'eau, récupération eaux de pluie, réduction des pertes sur les réseaux, recherche de ressources alternatives pour des usages qui ne nécessitent pas de l'eau potable (abreuvement des troupeaux...)
- Privilégier les prélèvements d'eau lorsque celle-ci est naturellement abondante (par des mesures de stockage)
- Gestion des infrastructures d'eau potable et d'assainissement afin de garantir la qualité des services et la longévité des ouvrages

Le Conseil général de la Lozère s'est doté d'un **schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable** qui guide l'action du Département sur cette question.

La priorité de travail consiste à intervenir sur les unités tendues ou déficitaires. Les mesures envisagées dans ces cas sont diverses et notamment : **la connaissance fine de la ressource et des usages, et les économies d'eau.**

Le travail de **connaissance de la ressource en eau potable et des usages** permet de mettre en avant les unités de distribution qui peuvent poser problème et il est notamment très important d'anticiper le tarissement de certaines ressources.

Le travail de connaissance a permis d'identifier 50 unités de distribution où le prélèvement agricole est plus important que celui pour l'eau potable à destination humaine.

Des solutions de **ressources alternatives** peuvent alors être développées **pour l'abreuvement du cheptel.**

Par exemple, des **opérations tests** ont été mises en place pour la récupération des eaux de toiture sur les bâtiments d'élevage. Des dispositifs ont été mis en place sur des exploitations agricoles en Margeride, Cévennes et sur le Causse de Sauveterre avec réalisation d'un suivi qualitatif et quantitatif de l'eau. Les résultats dépendent des configurations des sites et des types d'élevage.

De même, sur l'Aire de la Lozère, où les besoins en eau peuvent être importants pour l'alimentation des sanitaires au cours des week-end de migrations estivales, il a été expérimenté une solution alternative au renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de l'aire de la Lozère avec la mise en place d'une vessie souple. L'eau non utilisée en dehors des pics de fréquentation est stockée avec un suivi qualitatif de l'eau et est ensuite utilisée pour l'alimentation des blocs sanitaires intérieurs de l'Aire lors des pics de fréquentation.

Le Département a également mis en place un programme d'aide financière pour soutenir les actions de **création de retenues collinaires** pour l'abreuvement du cheptel. Des retenues ont été créées sur les parcours de troupeaux à Allenc et Saint Pierre Le Vieux. D'autres aménagements sont prévus prochainement à Grèzes et Nasbinals notamment.

Illustration : © Michel Berger



Le Conseil général impose également en contrepartie des financements aux travaux sur les réseaux d'adduction d'eau potable un **entretien régulier et un suivi des consommations de ces réseaux**. Ainsi des fuites peuvent être plus rapidement diagnostiquées et réparées permettant d'éviter des gaspillages de ressource.

Le soutien à l'investissement dans ces réseaux permet également d'améliorer leur performances et de réduire les déperditions.

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, le Département a mis en place une **mission d'appui aux collectivités** qui contribue à la concrétisation du schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable (Cf. action suivante).





6.2 Face à l'importance de cet enjeu, le Conseil général renforce son action en créant une mission d'appui aux collectivités

L'enjeu autour de la ressource en eau, conforté dans les travaux sur le projet Lozère 2007-2013, a conduit le Conseil général à renforcer son action. Compte-tenu de la technicité de cette problématique, le Département a souhaité **apporter des compétences sur le territoire pour accompagner les collectivités** dans la gestion de leurs infrastructures et dans la mise en œuvre du schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable. Cette mission a pour but également d'**encourager le développement de services à l'échelle des intercommunalités**, contribuant ainsi à la professionnalisation des équipes techniques.

Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des scénarios structurants découlant du SDDAEP

La mission d'appui aux collectivités dans le domaine de l'eau a été mise en place en septembre 2007 avec le recrutement d'un ingénieur en génie de l'eau pour l'animation de ce programme.

L'accompagnement financier a été également renforcé pour faciliter la mise en œuvre de ces projets et pour aboutir à une concrétisation rapide du schéma. Le Conseil général du 17 décembre 2010 a délibéré en faveur d'un nouveau dispositif d'aides sous forme de prise en charge d'annuités d'emprunt, avec un taux d'aide pouvant atteindre 50% pour la mise en place de ces projets d'un montant global de 25 millions d'euros.

Appui à structuration intercommunale des services pour une meilleure gestion des infrastructures

Une incitation financière au transfert des compétences concernant l'eau potable et l'assainissement à un EPCI a été proposée avec une bonification des aides (+5%).

La mission d'accompagnement des collectivités a intégré dans son offre d'accompagnement, l'aide à la création d'un service technique suite au transfert de compétences.

Des actions de sensibilisation au transfert de compétences ont été réalisées. Certaines ont débouché sur un appui technique dans le cadre d'études d'opportunité.

Animation pour la mise en œuvre des projets structurants

La mission d'appui aux collectivités apporte son ingénierie d'animation et d'appui technique pour les 13 projets du schéma directeur permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau potable.



7. Soutenir et développer les activités économiques existantes et favoriser la création d'entreprises nouvelles de service et de production

Le projet Lozère 2007-2013 a mis en évidence l'importance du secteur économique pour le développement du territoire. Dans un contexte de concurrence territoriale, le projet 2007-2013 a incité à innover pour valoriser nos ressources naturelles et nos productions agricoles, à encourager l'implantation de nouvelles entreprises, à diversifier les offres touristiques et à améliorer nos capacités d'accueil.

Les mesures :

- Création d'une agence de développement économique
- Favoriser la création et la transmission d'entreprises
- Proposer aux entreprises des bâtiments « prêts à l'emploi », des ateliers relais, des bureaux/logements relais
- Proposer aux entreprises du foncier professionnel pour le développement de leurs projets
- Développer les produits finis de qualité dans la « ferme de Lozère » : diversifier les productions, encourager les filières de qualité (agriculture biologique, ...), valoriser les produits et labels lozériens
- Améliorer les conditions de travail des agriculteurs (groupement d'employeurs, services remplacement...)
- Développer des secteurs économiques à fort potentiel
- Soutenir le développement des activités industrielles issues de la filière bois
- Adapter l'offre touristique afin de répondre aux nouvelles attentes des touristes et étaler l'activité sur les 12 mois de l'année
- Encourager les métiers d'art

en Lozère
votre entreprise respire
Création et développement d'entreprises



Lozère Développement :
l'agence de votre installation en Lozère !



Mon projet



Mon réseau



7.1 Création d'une agence de développement économique

Créée en juillet 2007 et renforcée au cours de la période, **Lozère Développement**, l'agence de développement économique de la Lozère, est une **structure souple et réactive**. Elle est l'endroit où les acteurs institutionnels du développement économique local élaborent une vision prospective de l'économie du département et imaginent des stratégies de développement par l'**implantation de nouvelles activités économiques**.

Elle structure son action autour de 3 axes de travail.

- La promotion et la prospection économique :

Lozère Développement a pour première mission de **promouvoir l'économie lozérienne et de mettre en valeur le tissu des entreprises du département** (des filières ancrées dans le territoire, en lien avec des ressources locales, ou positionnées sur des marchés de niches...). Sur la base d'une connaissance fine des capacités d'accueil d'entreprise, à travers la mise en place et l'animation de l'**observatoire départemental des zones d'activités** et de l'**observatoire de l'immobilier professionnel vacant**, elle **suscite ou détecte des projets entrepreneuriaux** et se charge d'attirer des talents pour renforcer ces projets en Lozère.

L'agence mène donc des actions de **prospection ciblées** liées aux thématiques de l'économie locale. Son action repose sur les liens qu'elle a constitués avec les réseaux de décideurs dans lesquels elle s'est affirmée : approche directe ciblée, salons professionnels, groupements d'entreprises, réseaux professionnels aux niveaux régional, inter-régional – Massif-Central, et national.

En 2009 et 2011, Lozère Développement a organisé le **concours Bee Créative** permettant de capter des projets innovants sur notre territoire.

- L'accompagnement de projets innovants :

L'**accompagnement** proposé par Lozère Développement concerne en premier lieu les **projets d'installation d'entreprises dans le territoire dans le prolongement du travail de prospection**.

Lozère Développement est également le référent sur les thématiques de l'innovation et **accompagne la création entreprises innovantes**.

L'agence anime à ce titre la **pépinière d'entreprises innovantes de POLeN** où sont hébergées et accompagnées de jeunes entreprises à potentiel. Avec l'appui de partenaires techniques et financiers Lozère Développement facilite l'émergence des entreprises innovantes (études de faisabilité, études de marché, ingénierie financière, ...).

Ce travail d'accompagnement, qui repose sur un plan d'actions personnalisé représentant environ 90 heures de formation par an et par projet, fait appel à des compétences internes et externes. Les partenaires scientifiques et techniques des projets sont principalement situés en région (convention avec l'École des Mines d'Alès notamment). Les partenaires financiers peuvent être des investisseurs nationaux ou régionaux.

La qualité de cet accompagnement est mise en avant par les bénéficiaires qui trouvent dans Lozère Développement un interlocuteur réactif et mobilisé quel que soit le projet et son importance.

Depuis 5 ans, Lozère Développement a accompagné 47 projets dont 23 ont donné lieu à une création ou une implantation en Lozère. Ces entreprises représentent 53 emplois en septembre 2012.



- Le développement de la filière numérique :

Lozère Développement mobilise également des compétences spécifiques pour **diffuser les usages des technologies numériques**, souvent situées au cœur de la compétitivité des entreprises. A travers l'**animation du Centre de Ressources de POLeN**, l'agence a notamment mis en œuvre des **programmes de sensibilisation** à destination des professionnels du **e-tourisme et du e-commerce**. Des actions de sensibilisation et d'initiation aux outils sont régulièrement organisées (conférences, ateliers, webconférences,...). La filière numérique locale s'en trouve ainsi renforcée.

Le Centre de Ressources développe des **outils** (système Lozère Wireless pour le déploiement du wifi sécurisé dans les établissements touristiques...), et organise la **mise en réseau des entreprises** (club e-commerce...).

En s'appuyant sur le site POLeN, dédié aux besoins des créateurs et des innovateurs, Lozère Développement a initié avec la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, la démarche **SoLozère**, pour organiser l'accueil et l'accompagnement du télétravail en Lozère. Une charte des lieux d'accueil des télétravailleurs a été élaborée.







7.2 Favoriser la création et la transmission d'entreprises

Dans le cadre du projet Lozère 2007-2013, le Conseil général a souhaité apporter un **soutien à la création et à la transmission d'entreprises.**

Ces aides entrent en contrepartie de **crédits européens du FEADER** (Fond Européen Agricole et de Développement Rural) **dont le Département de la Lozère**, pour la période concernée et pour le territoire départemental, **assurait la gestion déléguée**. Ce mécanisme a nécessité une implication forte des services du Conseil général pour la gestion des subventions européennes, mais a permis une **mobilisation remarquable des crédits européens**.

Cela représente **150 projets financés entre 2008 et 2012 avec un soutien financier de 1 152 532 euros par des crédits départementaux qui ont permis de mobiliser autant de crédits européens.**

Ces projets concernent **40% de création d'activités et 60% de transmission d'entreprises.**

Beaucoup de commerces de bouche sont concernés par ce dispositif, notamment dans le cadre de la transmission d'entreprises pour lesquelles les fonds de commerces sont importants.



Illustration (page de gauche) : © Lulu Berlu - Fotolia





7.3 Proposer aux entreprises des bâtiments « prêts à l'emploi », des ateliers relais, des bureaux/logements relais

L'accueil de nouvelles populations est une priorité du Conseil général dans le cadre du programme Lozère 2007-2013 (Cf. partie 4). L'agence Lozère Développement a été mise en place en 2007 et le programme d'interventions économiques du Département pour soutenir les entreprises et les projets d'implantation en Lozère date de 2008.

Confronté à la faiblesse de l'offre de biens immobiliers disponibles à la location, notamment pour l'installation de télé-activités, **le Département a soutenu la réhabilitation de locaux adaptés à l'accueil de projets ou d'entreprises portés par des personnes n'étant pas domiciliées en Lozère et souhaitant venir s'y installer.**

Deux projets ont été soutenus, à Saint-Alban-sur-Limagnole et à Saint-Bauzile. Leur promotion est confiée à Lozère Développement, qui assure également l'accompagnement des projets.

Constituées d'un logement et d'un local professionnel éligible au haut-débit, **les Résidences d'Entreprises Lozériennes Installées En Réseau – RELIER** sont destinées à faciliter et à accélérer les premières démarches d'une personne qui s'installerait dans le département, avec sa famille, pour développer une activité nouvelle.

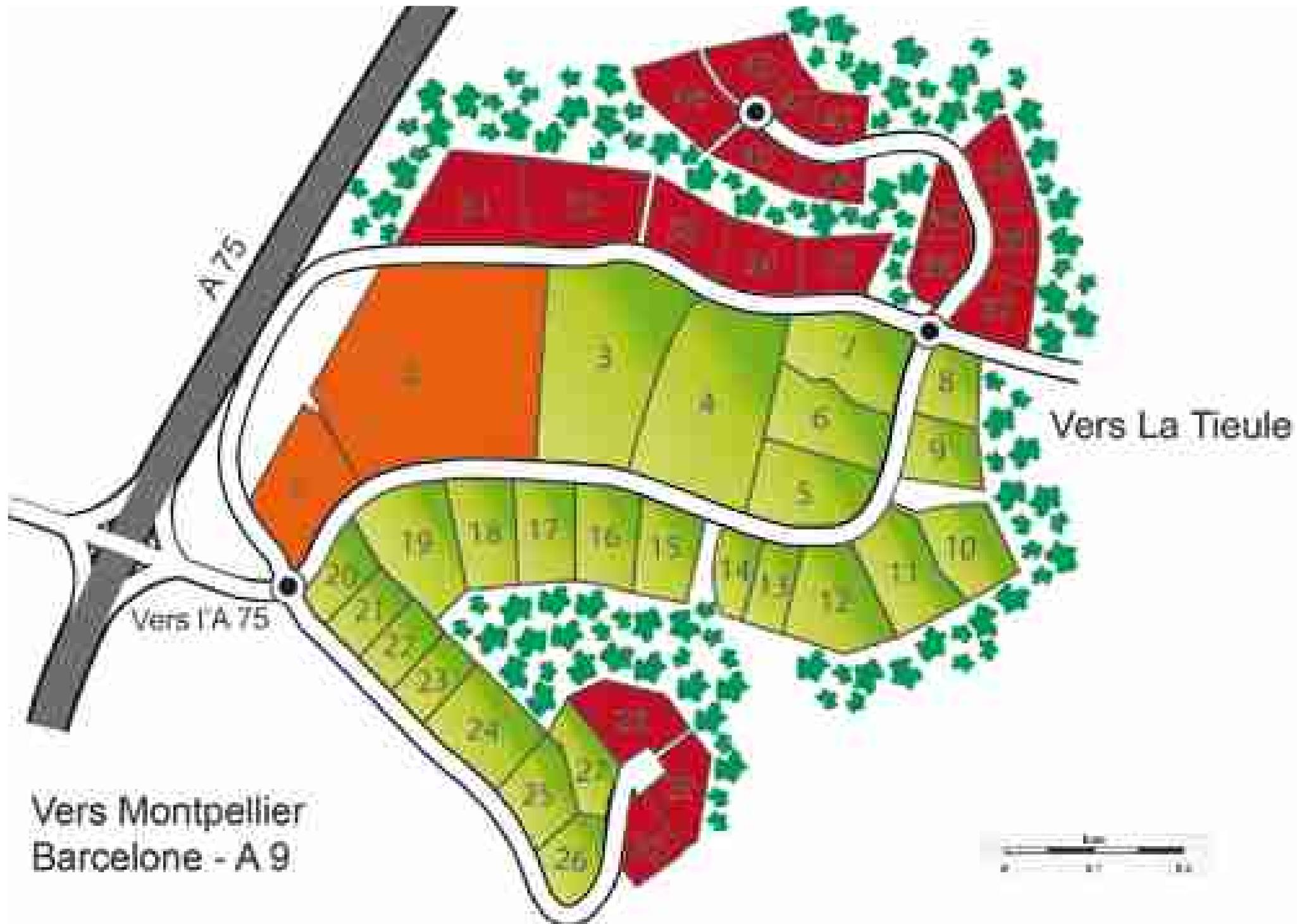
La mise à disposition de la résidence, à un coût très attractif, est limitée à deux années. Cette période sera mise à profit pour lancer l'entreprise et identifier un site d'implantation définitif. L'accompagnement global du projet par Lozère Développement et ses partenaires est prévu au maximum pour 5 ans.

Deux autres projets de résidences d'entrepreneurs RELIER sont envisagés à Villefort et Fraissinet de Lozère.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie a conduit deux projets d'**ateliers-relais, cofinancés par le Département** :

- un ensemble de 4 ateliers relais (ateliers avec bureaux et installations sanitaires) dans la Zone d'Activités du Causse d'Auge ouvert en 2007 destinés à favoriser le démarrage d'entreprises nouvelles.
- des bureaux modulables à Nojaret avec salle de réunions ou de réceptions et parking. Un logement à proximité peut permettre également de répondre aux besoins d'un porteur de projet accueilli. Depuis leur mise en place jusqu'à aujourd'hui, le taux de remplissage des bureaux est de 80%.

L'ensemble de ces projets permet de mettre en avant une offre d'accueil pour les entreprises et contribue donc à l'attractivité du territoire lozérien.



A 75

Vers La Tieule

Vers l'A 75

Vers Montpellier
Barcelone - A 9





7.4 Proposer aux entreprises du foncier professionnel pour le développement de leurs projets

Le Conseil général s'est également impliqué dans le **développement des capacités d'accueil du territoire en termes de foncier pour le développement de projets économiques.**

Un nouveau **schéma des zones d'activités économiques a été adopté en juin 2010** par le Conseil général. Il est construit autour du **scénario de la solidarité départementale**, retenu par les élus.

Ce schéma propose donc d'apporter un ciblage plus important des aides sur les zones d'activités en proximité des axes RN88 et A75 tout en assurant un développement économique et un soutien à l'ensemble du territoire.

À la suite du schéma, en 2011, trois **Comités Économiques de Territoire** (A75, Centre Est et Cévennes) ont été mis en place. Leurs objectifs sont de **suivre la consommation des espaces aménagés et le stock disponible** pour accueillir de nouveaux projets et ainsi de **réfléchir à la stratégie foncière et au développement économique à l'échelle territoriale.**

Au cours de la période 2007-2012, l'investissement du Conseil général sur les zones d'activités a porté sur **14 projets, représentant plus d'un million d'euros de subventions.**





7.5 Développer les produits finis de qualité dans la « ferme de Lozère » : diversifier les productions, encourager les filières de qualité (agriculture biologique, ...), valoriser les produits et labels lozériens

Le Conseil général de la Lozère dans le cadre de son projet Lozère 2007-2013 a intégré la **valorisation des productions agricoles du territoire en incitant au développement de produits finis, à la diversification de productions et à encourager les filières de qualité.**

La **marque « De Lozère »** a été développée comme **un signe de qualité d'échelle départementale pour des productions de viande, de lait et d'autres productions agroalimentaires dans le but de mieux les valoriser.**

Des actions de communication ont été développées autour de cette marque : le site internet **plaisirsauthentiques.com**, regroupant les filières de qualité du département et la campagne de communication **« Lozère, Cédez à la tentation »**.

Le Conseil général s'est également impliqué dans les projets autour des **abattoirs de Langogne et d'Antrenas**. Le Département a subventionné les travaux sur l'abattoir de Langogne et pour celui d'Antrenas a été à l'origine de la constitution d'une Société d'Économie Mixte où le Département est actionnaire aux côtés de la Région, de la Communauté de communes du Gévaudan et d'opérateurs économiques concernés par l'équipement.

La construction de l'abattoir d'Antrenas, terminée en 2012, était indispensable pour conforter la filière viande lozérienne et permettre des transformations locales. La zone d'activités qui environne cet équipement est prévue pour accueillir ce type d'activités économiques (ateliers de découpe...).

Le Conseil général a apporté son soutien au **Pôle d'Excellence Rurale autour de la valorisation du lait des montagnes de Margeride**.

Il a également apporté son soutien au travail mené par la Chambre d'agriculture pour l'homogénéisation de la Tomme de Lozère.

Le Département a apporté également son **soutien à la démarche de qualification des « Châtaignes et marrons des Cévennes » et également au Pôle d'Excellence Rurale autour de la valorisation de la châtaigne cévenole**. Ce projet a pour objectif d'améliorer la valorisation qualitative du fruit, de moderniser les outils de transformation de la châtaigne et de structurer la filière castéicole.

Le Conseil général s'est également impliqué dans le **développement de filières courtes** avec par exemple le soutien à la création d'un point de vente collectif de productions agroalimentaires du bassin de vie de Villefort, à la Garde Guérin où le développement du maraichage avec des filières courtes dans le cadre du projet de la ferme de reconquête de Montbrun.

Depuis 2012, **le Conseil général, la Chambre d'agriculture et les associations "De Lozère" et "Lozère bio" accompagnent les collègues publics** du département pour développer **l'approvisionnement en produits locaux ou issus de l'agriculture biologique**. Une étude de terrain a permis de recenser les besoins des collègues et l'offre existante sur le territoire lozérien afin de réaliser un catalogue des produits disponibles pour la restauration collective. Afin de communiquer auprès de principaux intervenants concernés par cette démarche, le Conseil général distribue, depuis début juin, un catalogue des produits locaux aux collègues mais aussi aux lycées, écoles primaires, hôpitaux et maisons de retraite du département.

Pour l'instant, plus d'une vingtaine de producteurs y sont référencés. Ils ont été sélectionnés selon certains critères : production sur le sol lozérien, labellisation AB (Agriculture Biologique), appartenance à une démarche qualité.





7.6 Améliorer les conditions de travail des agriculteurs (groupement d'employeurs, services remplacement...)

L'activité agricole est capitale pour notre territoire et l'agriculture est une activité plus présente en Lozère que dans d'autres départements. Par ailleurs, l'activité agricole est principalement de l'élevage, ce qui implique une présence humaine importante. Aussi, dans le cadre du projet Lozère 2007-2013, le Conseil général a souhaité avoir **une action en faveur des conditions de travail des agriculteurs.**

Depuis 2007, le Département a renforcé sa **participation financière** pour 2 structures qui agissent dans ce champ d'activité et qui par des **services de mutualisation de main d'œuvre ou de service de remplacement permettent de meilleures conditions de travail pour les agriculteurs.**

Les deux structures accompagnées sont :

- Agri-emploi qui s'investit dans l'émergence, le suivi et l'animation de groupements d'employeurs. Ces groupements permettent, y compris avec les collectivités locales, de mutualiser de la main d'œuvre et de pouvoir la mobiliser en fonction des besoins.
- Adral qui travaille à la gestion des besoins occasionnels en agriculture (congrés, formation, maternité...)

13 groupements existent sur le Département : exclusivement agricoles ou mixtes (collectivités locales et agriculteurs). Il est projeté de développer les groupements multi-sectoriels avec des artisans, commerçants, agriculteurs...

En 2011, 430 agriculteurs adhéraient au service de remplacement avec une utilisation moyenne de 3 000 journées de remplacement contre 2 500 journées en 2008 pour 332 adhérents. Le service est donc de plus en plus connu et utilisé. Les effectifs de l'association sont aujourd'hui à 18 ETP dont 2 animatrices et 7 agents à temps plein contre 12 ETP en 2008. En 2012, le nombre de permanents devrait passer à 10.





7.8 Développer des secteurs économiques à fort potentiel

Le Conseil général est impliqué au travers du projet Lozère 2007-2013 dans le **développement économique de son territoire**. Ce développement est largement **basé sur les ressources locales et sur les compétences du territoire**.

Le Conseil général apporte, en plus des dispositifs présentés précédemment, son **soutien financier au développement des entreprises** :

- par une **aide à l'immobilier industriel et artisanal** (Cette aide est apportée soit directement à l'entreprise, soit à la collectivité qui, sous forme d'atelier-relais, porte le projet immobilier au profit d'une entreprise) : 70 projets financés entre 2007 et 2012 pour 1 650 340 euros de subventions,
- par un **aide à l'investissement productif des PME** : 127 projets financés entre 2007 et 2012 pour 1 076 116 euros de subventions.

Par ailleurs, le Conseil général s'implique plus particulièrement sur des **secteurs économiques spécifiques** par exemple :

- La **filière bois – industrie** : Cf. action suivante.
- Comme indiqué précédemment le Conseil général, dans le cadre du Réseau lozérien de l'accueil, s'est impliqué dans le développement de télécentres permettant d'envisager l'accueil de **télétravailleurs** dans de bonnes conditions. 5 projets ont été retenus : télécentre de Langogne porté par la Communauté de communes du Haut Allier, télécentre de Villefort porté par la Communauté de communes de Villefort, télécentre de Meyrueis porté par la Communauté de communes de la Vallée de la Jonte, télécentre de Saint Chély d'Apcher porté par la Commune de Saint Chély d'Apcher, et télécentre de Marvejols porté par la Commune de Marvejols avec au total 40 000 euros d'investissements financés et 15 000 euros d'aide au démarrage.



7.9 Soutenir le développement des activités industrielles issues de la filière bois



Au moment de la définition du projet Lozère 2007-2013, il semblait opportun de créer un Centre de Recherche Appliquée sur la Forêt et le bois (CRAF) dont l'objectif serait de valoriser la forêt lozérienne.

Ce projet n'a pas été concrétisé sous cette forme mais diverses actions ont été menées dans ce domaine pour soutenir les activités issues de la filière bois.



Pour ce qui concerne la forêt, le Conseil général a souhaité encourager le **développement d'une « culture » de gestion forestière**, permettant une meilleure mobilisation de la ressource (bois d'éclaircie pour le bois énergie par exemple) et d'obtenir de meilleurs bois pouvant être utilisés par les entreprises locales.

Le Conseil général contribue donc au **financement de chartes forestières ou plan de développement de massif** qui développent cette logique de gestion de la forêt. Le Département a également mis en place un **dispositif d'aides en faveur des échanges amiables et cessions de petites parcelles forestières** afin de structurer des espaces gérés de plus grande taille, plus cohérent avec une exploitation forestière.

Concernant les différents types de **valorisation** :

- Pour le **bois énergie** :
 - Le Conseil général cofinance la **mission bois énergie Gard/Lozère** renforcée depuis 2007 et portée par la CCI de la Lozère
 - Il a également apporté un cofinancement au **projet du Pôle d'Excellence Rurale « Valorisation des bio ressources par la co-génération à partir de biomasse »** qui a notamment mis en place une usine de cogénération à Mende couplée au développement d'un réseau de chauffage urbain.

- Pour le **bois industrie** :
 - Le Conseil général finance à hauteur de 50% l'**animation de cette filière menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère**.

Le Conseil général a également soutenu financièrement le Pôle d'Excellence Rurale « Handicap et Bois » à Marvejols qui regroupe les activités autour du bois des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) de la Colagne et de la Valette sur un site unique au sein de la Zone d'activités du Géant.





7.10 Adapter l'offre touristique afin de répondre aux nouvelles attentes des touristes et élargir la saison touristique

Au cours de la période 2007-2013, le Conseil général de la Lozère a souhaité **définir des axes forts pour le développement touristique de son territoire**. Quatre orientations stratégiques ont été déterminées à travers l'élaboration d'un schéma départemental du tourisme engagée en 2009 :

- **améliorer l'image et la lisibilité du territoire,**
- **faire progresser la qualité selon les critères du développement durable dans toutes les composantes de l'offre touristique lozérienne,**
- **moderniser l'organisation pour répondre aux besoins des territoires et des porteurs de projets,**
- **aménager le territoire pour un développement solidaire et équitable.**

Ce schéma, prévu pour la période 2010-2016, a été adopté le 25 juin 2010 : il est décliné en **17 actions opérationnelles** dont plus de la moitié d'entre elles ont été engagées à ce jour.

- **Un engagement fort a été porté sur la qualité des prestations touristiques** proposées notamment en matière d'hébergement. Cela s'est traduit par la mise en place d'un programme d'aide à l'investissement, mettant en avant les démarches qualité, mais aussi par un soutien aux visites de labellisation (renouvellement et nouvelles adhésions). Une réflexion est également en cours auprès des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives afin de renforcer et d'améliorer la fonction accueil et son organisation sur le territoire.
- **En termes d'images et de communication, une réflexion sur la marque « Lozère » est en cours dans le cadre des travaux menés autour de l'attractivité du territoire** (Cf. action 8.2) afin de définir une image porteuse de valeurs identitaires fortes auprès des clientèles touristiques. Un plan marketing pluri-annuel a été élaboré avec le Comité Départemental du Tourisme. Il définit une stratégie d'action visant à promouvoir le département et ses régions naturelles en tant que destinations touristiques.
- En 2012, dans une volonté de soutenir des initiatives originales et de qualité, un **prix innovant** a été lancé auprès des professionnels du tourisme.

Dans le cadre de la stratégie définie par le schéma, **le Département soutient le développement des entreprises touristiques** (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes...) du territoire : **80 projets ont été accompagnés sur la période 2007-2012 en mobilisant 1 930 257 euros de financements départementaux**. Ces financements permettent également de mobiliser des crédits européens du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement Rural).

Des projets touristiques structurants sont également accompagnés : il s'agit de la création et de la rénovation de villages de vacances, de l'aménagement d'équipements touristiques, de rénovation des stations thermales... nécessaires à la constitution d'une offre touristique structurée et de qualité.

Les financements pour ces projets sont considérables sur la période 2007-2012 : **7 649 397 euros de subventions départementales concernant 70 projets structurants qui représentent au total 49 968 267 euros de travaux**.

Illustration : © Peter Atkins - Fotolia





7.11 Encourager les métiers d'art

Le Conseil général a souhaité dans le cadre de son projet Lozère 2007-2013 avoir une **action particulière en faveur des métiers d'art qui constituent des compétences rares de nos territoires.**

Ainsi, le Département apporte son **soutien à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**, dans le cadre de sa dotation globale, sur les diverses animations réalisées autour des métiers d'art :

- titre d'artisan d'art lozérien
- annuaire des artisans d'art

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose également un concours « savoir-faire et patrimoine » qui prime les meilleures réalisations artisanales valorisant le patrimoine. Une publication est réalisée pour mettre en avant ces belles réalisations.

Enfin, le Conseil général soutient le **Festival des Métiers d'Art en Cévennes**. Le village de Pont de Montvert et ses habitants ouvrent leurs portes aux créateurs d'art. Ils exposent et font des démonstrations dans des lieux insolites : garages, caves et anciennes boutiques... Dans une ambiance conviviale, les créateurs partagent leur savoir-faire, parlent de leurs passions...



8. Dynamiser l'image de la Lozère

Le projet Lozère 2007-2013 a identifié comme enjeu de dynamiser l'image de la Lozère en partant du constat que le grand public connaît plus facilement nos grands sites naturels touristiques (Gorges du Tarn, Causses, Aubrac, Cévennes, Margeride, Vallée du Lot) que le département lui-même.

Le Conseil général a donc initié des actions pour renforcer et dynamiser son image et notamment faire la démonstration que l'on peut vivre et travailler en Lozère aussi bien, voire mieux qu'ailleurs : cadre de vie, sécurité, environnement exceptionnel...

Les mesures :

- Renforcer le service communication du Conseil général et mettre en œuvre des actions de communications innovantes et performantes
- Engager une réflexion sur l'attractivité globale du territoire





8.1 Renforcer le service communication du Conseil général et mettre en œuvre des actions de communications innovantes et performantes

Une réponse à l'enjeu de dynamisation de l'image de la Lozère a été le **renforcement du service communication du Conseil général et le développement de diverses actions donnant à voir la Lozère différemment tant sur le territoire qu'à l'extérieur.**

- En décembre 2007 a été présentée l'exposition « **Itinéraire d'un sportif en Lozère** ». Basée sur des photos de Bruno Calendini mettant en valeur les activités de pleine nature pouvant être pratiquées en Lozère, c'est une nouvelle forme de communication qui a été développée sur une particularité forte du territoire : la facilité de pratique d'activités de pleine nature. Cette exposition a été présentée dans de nombreux sites en Lozère mais a aussi été mise en avant à Montpellier pour un colloque sur les sports de nature, au Stade de France pendant un mois en avril – mai 2008, sur les grilles du square Lecoq à Clermont-Ferrand pendant un mois et demi à la rentrée 2008, à Paris sur la Place Saint-Sulpice du 20 Septembre au 22 Octobre 2008, à la Maison de la Lozère à Paris au printemps 2009, à l'Ambassade de France à Berlin au mois de septembre 2009.
- En septembre 2008 est sorti le premier **Magazine Couleurs Lozère**, magazine trimestriel du Conseil général mettant en avant de nombreuses initiatives développées sur le Département.
- Pour le Salon de l'agriculture 2009, le Conseil général a développé la campagne de communication « **Lozère, Cédez à la Tentation** » mettant en avant les productions agroalimentaires du territoire et jouant sur la gastronomie pour valoriser le territoire. Cette campagne (visuels, outils de communication, site internet plaisirsauthentiques.com) a été le support du travail de promotion des produits réalisés par l'association « De Lozère ».
- Appuyée sur la campagne de communication « Lozère, Cédez à la tentation », l'opération de communication « **La Lozère à Paris** » a été mise en place en 2010 avec le CDT en combinant la valorisation des productions agroalimentaires et le tourisme. La Place Saint-Sulpice à Paris a été transformée en un village lozérien mettant en avant ses productions et son offre touristique tout au long d'un week-end.
- Un travail a été mené en termes de **relations presse** pour la mise en valeur de la Lozère. Ceci s'est concrétisé par deux numéros du magazine « **Des Racines et des Ailes** ».
- L'année 2010 a été également marquée par la **refonte de l'identité visuelle du Département**. Ce nouveau logo est décliné pour l'ensemble des structures départementales satellites au Conseil général.
- En 2012, l'image numérique du Département a été rénovée avec la **mise en ligne du nouveau site internet** du Département lozere.fr et le **développement d'une présence sur les réseaux sociaux**.
- Le Conseil général s'est également impliqué dans l'**accompagnement en termes de communication du classement UNESCO des Causses et des Cévennes**.





8.2 Engager une réflexion sur l'attractivité globale du territoire

Le Conseil général a souhaité également **mener une réflexion sur l'attractivité de la Lozère** afin d'**engager un travail sur son image et d'envisager une campagne de communication et de promotion de la Lozère.**

Cette démarche est menée en plusieurs temps :

- la rencontre avec des forces vives du Département sous la forme d'entretiens semi-directifs
- une réunion de restitution qui a aussi sensibilisé acteurs et élus présents aux multiples points d'appui possibles sur la réalité du territoire et aux angles possibles pour des campagnes de communication territoriale
- un questionnaire à destination des maires sur leur perception de la Lozère, son positionnement et sa communication
- une réunion de restitution qui a permis de voir la stratégie et les solutions mises en œuvre en Islande au cœur de la crise économique pour dynamiser son image avec l'intervention de l'ambassadrice d'Islande
- un questionnaire à destination du grand public

Cette démarche se poursuit par une **réflexion stratégique et la co-construction des outils opérationnels** avec les partenaires du Conseil général et des experts locaux mobilisés spécifiquement pour leur regard sur cette question. Ces personnes qualifiées constituent un comité d'experts en charge de faire des propositions d'actions.

Un **comité interne** rassemblant les chefs de projets des différentes démarches interagissant avec la thématique de l'attractivité a été mis en place et permet de renforcer la transversalité et la coordination des actions.

Dans le cadre de ce travail sur l'attractivité du territoire, différentes personnes, issues de milieux et secteurs différents, seront invitées à devenir des **ambassadeurs de la Lozère.**

À terme **une campagne de communication et de promotion de la Lozère** devrait être mise en place.

Ces travaux sur l'attractivité du territoire sont reliés au travail d'émergence du projet Lozère 2020, nouvelle stratégie et déclinaison opérationnelle pour le département de la Lozère entre 2014 et 2020.



Un projet transformé en actes

Avec seulement deux actions qui n'ont pu être réalisées, mais aussi avec des actions menées en plus et qui contribuent largement à la réponse aux orientations de Lozère 2007-2013, on peut dire que **ce projet de développement a été transformé en actes**.

En ne comptant que les actions prévues initialement, 41 actions sur 43 ont été réalisées, soit **plus de 95% de mise en œuvre**. Le contexte a impliqué la non réalisation ou l'adaptation de certaines mesures mais a aussi engagé de nouvelles actions non imaginées lors de la définition du projet.

Ce bilan montre l'implication du Conseil général de la Lozère sur son territoire pour assurer son développement, bien au-delà du cadre strict de ses compétences obligatoires.

C'est donc un engagement fort du Conseil général qui a été conduit au cours de cette période au service des lozériens et des futurs nouveaux habitants.

Toutes les problématiques évoquées ne sont pas solutionnées aujourd'hui et un engagement dans la durée se doit d'être poursuivi pour certaines actions. Le projet Lozère 2020 prendra la suite de ce programme en renforçant son inscription territoriale et sa transversalité.

Son élaboration sera conduite à partir de l'automne 2012 et pendant l'année 2013.

Pendant cette période, les actions engagées continueront à être menées, certaines arriveront à leur terme, d'autres se poursuivront au-delà.

Toutefois, **dès aujourd'hui nous pouvons être satisfaits de ce bilan et de son action très positive pour le territoire de la Lozère.**

Table des matières

<u>La Lozère a de l'avenir !</u>	<u>3</u>
Une démarche concertée, participative et dynamique	3
8 grandes orientations pour Lozère 2007-2013.....	3
Un projet devenu référence pour l'action du Conseil général.....	3

1. Aménager le territoire départemental

1.2 Désenclavement physique : poursuite de la modernisation du réseau routier départemental.....	9
1.3 Désenclavement physique : création d'une zone d'activité dédiée à la logistique et d'une aire d'accueil réservée aux poids lourds sur l'A75	9
1.4 Désenclavement physique : mobilisation pour le maintien du trafic ferroviaire sur les dessertes locales	11
1.5 Désenclavement physique : soutien aux offres de transport à la demande en faveur des populations fragilisées (personnes âgées, personnes handicapées...)	13
1.6 Désenclavement numérique : développement de solutions d'accès à l'Internet haut débit pour l'ensemble des foyers, des entreprises et des services publics du département.....	15
1.7 Désenclavement numérique : installation de la fibre optique le long de l'A75.....	17
1.8 Désenclavement numérique : mise en œuvre du Schéma Départemental des Technologies de l'Information et de la Communication – volet infrastructures.....	19
1.9 Désenclavement numérique : mise en œuvre du Schéma Départemental des Technologies de l'Information et de la Communication – volet services et usages.....	23
1.10 Téléphonie mobile : poursuite de la résorption des zones blanches.....	27

2. Résoudre la problématique du foncier.....

2.1 Création d'une « instance foncière départementale », chargée de faciliter la constitution de réserves de terrains par les collectivités ou autres organismes publics.....	31
---	----

3. Contribuer au maintien

et à l'amélioration du cadre de vie.....

3.1 Démographie médicale : améliorer la présence et la permanence de soins pour la population : Maisons médicales, bourses incitatives pour l'installation de professionnels de santé (médecins et dentistes), télémédecine.....	35
3.2 Présence des services publics sur le territoire : Maison de l'emploi / Relais des services publics : accéder en proximité aux administrations et services traditionnellement basés à Mende.....	39
3.3 Développement des crèches, des haltes-garderies et des centres de loisirs sans hébergement.....	41
3.4 Assurer le maintien des collèges lozériens.....	43
3.5 Évolution du dispositif d'accueil des personnes âgées : faciliter le maintien à domicile, innover dans les prestations proposées en établissements (modernisation des établissements, accueil de jour, accueil temporaire...)	45
3.6 Innovation dans la prise en charge des personnes en situation de handicap : développer l'externat, créer des places d'accueil temporaires, aménager des lieux d'accueil pour séjours de vacances	49
3.7 La Maison Départementale des Personnes Handicapées : faciliter les démarches des personnes handicapées en réunissant en un même lieu les différents intervenants.....	51
3.8 Maintien des commerces en centres bourgs.....	53
3.9 Favoriser l'accès aux sports pour le plus grand nombre et coordonner les activités de sport de pleine nature.....	55
3.10 Dans le domaine de la culture : mettre en place un calendrier départemental de l'ensemble des manifestations (agenda culturel)...	59
3.11 Dans le domaine de la culture : soutenir la création artistique ...	61
3.12 Dans le domaine du patrimoine : conseiller et accompagner la conservation du patrimoine mobilier.....	63
3.13 Dans le domaine du patrimoine : mieux connaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti.....	65
3.14 Développer et améliorer qualitativement le parc de logements...	67

3.15 Aménager les villes et villages du département et développer les équipements locaux.....	69
<u>4. Accueillir de nouvelles populations.....</u>	71
4.1 Mettre en place un « guichet unique » informatif, sorte de porte d'entrée facilitant, pour tout nouvel arrivant son projet d'installation en Lozère et son suivi.....	73
<u>5. Préserver et valoriser le capital environnemental de la Lozère.....</u>	77
5.1 Mettre en place une démarche d'accompagnement et de développement des énergies renouvelables et création d'une maison des énergies et ressources renouvelables.....	79
5.2 Accompagner la mise en place de démarches Haute Qualité Environnementale.....	81
5.3 Inciter au recours aux énergies renouvelables par les collectivités et structures collectives.....	83
5.4 Encourager le pastoralisme et le sylvopastoralisme, dispositif qui concourt également à la réduction du risque incendie.....	85
5.5 Poursuite de la « Charte départementale de l'environnement » vers un Agenda 21.....	87
<u>6. Gérer la ressource en eau.....</u>	89
6.1 Mise en place d'un plan stratégique de gestion de l'eau potable avec plusieurs niveaux d'intervention :.....	91
Des démarches préalables : économie d'eau, récupération eaux de pluie, réduction des pertes sur les réseaux, recherche de ressources alternatives pour des usages qui ne nécessitent pas de l'eau potable (abreuvement des troupeaux.....)	91
Privilégier les prélèvements d'eau lorsque celle-ci est naturellement abondante (par des mesures de stockage).....	91
Gestion des infrastructures d'eau potable et d'assainissement afin de garantir la qualité des services et la longévité des ouvrages.....	91
6.2 Face à l'importance de cet enjeu, le Conseil général renforce son	

action en créant une mission d'appui aux collectivités.....95

<u>7. Soutenir et développer les activités économiques existantes et favoriser la création d'entreprises nouvelles de service et de production.....</u>	97
7.1 Création d'une agence de développement économique.....	99
7.2 Favoriser la création et la transmission d'entreprises.....	103
7.3 Proposer aux entreprises des bâtiments « prêts à l'emploi », des ateliers relais, des bureaux/logements relais.....	105
7.4 Proposer aux entreprises du foncier professionnel pour le développement de leurs projets.....	107
7.5 Développer les produits finis de qualité dans la « ferme de Lozère » : diversifier les productions, encourager les filières de qualité (agriculture biologique, ...), valoriser les produits et labels lozériens	109
7.6 Améliorer les conditions de travail des agriculteurs (groupement d'employeurs, services remplacement.....)	111
7.8 Développer des secteurs économiques à fort potentiel.....	113
7.9 Soutenir le développement des activités industrielles issues de la filière bois.....	115
7.10 Adapter l'offre touristique afin de répondre aux nouvelles attentes des touristes et élargir la saison touristique.....	117
7.11 Encourager les métiers d'art.....	119
<u>8. Dynamiser l'image de la Lozère.....</u>	121
8.1 Renforcer le service communication du Conseil général et mettre en œuvre des actions de communications innovantes et performantes	123
8.2 Engager une réflexion sur l'attractivité globale du territoire.....	125
<u>Un projet transformé en actes.....</u>	127
<u>Table des matières.....</u>	128



Conseil général de la Lozère

Hôtel du Département

4 rue de la Rovère

BP 24

48 001 Mende CEDEX

Téléphone : 04 66 49 66 66

lozere.fr

